

**Crédits supplémentaires pour 2013**  
**(2<sup>ème</sup> série)**

*Préavis N° 2013/50*

Lausanne, le 17 octobre 2013

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>20'595'000.-</u>	<u>-22'313'400.-</u>
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 42 du préavis)</i>	<u>998'100.-</u>	<u>-49'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 47 du préavis)</i>	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

## A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS								TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et culture	Sports, intégration et protection de la population	Logement et sécurité publique	Travaux	Enfance, jeunesse et cohésion sociale	Finances et patrimoine vert	Services industriels	Multidirection		Taxe sur les déchets
NATURE	301 Traitements	44'300	44'600	-180'000		1'444'800	70'000	0		937'400	2'361'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'200	4'100	-15'600		123'300	6'000	0		71'800	193'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions	16'200	1'600	-36'000		45'300	9'000	0		23'300	59'400
	305 Assurance-accidents					13'700		0		280'100	293'800
	309 Autres charges de personnel	-10'000		118'000		2'200				-600	109'600
	310 Imprimés et fournitures de bureau	37'500		-51'600		700				15'300	1'900
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	173'800		52'400		-28'300		254'000		11'000	462'900
	312 Eau, énergie et chauffage			14'900		4'600				63'000	82'500
	313 Marchandises			181'300		-9'600		40'000		1'082'100	1'293'800
	314 Entretien des biens immobiliers		70'000	208'900	114'000	108'600		20'000		23'700	545'200
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-50'000	100'000		10'000	20'400		140'000		157'700	378'100
	316 Loyers et redevances d'utilisation	-45'000		150'900		14'300	9'500	42'000		21'800	193'500
	317 Déplacements, débours, dédommagements	-15'000		120'000		1'000				2'500	108'500
	318 Autres prestations de tiers	543'400		282'200	235'000	-202'000	483'000	75'000		-1'012'600	404'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	69'000		2'300		200		860'000	969'600	1'197'600	3'098'700
	330 Pertes, défalcatons, moins-values					20'500					20'500
	331 Amortissement du patrimoine administratif									443'000	443'000
	351 Participation à des charges cantonales					7'800					7'800
	352 Participation à des charges de communes									12'000	12'000
	365 Subventions à des institutions	75'000	-45'000							32'000	62'000
	366 Aides individuelles									10'480'000	10'480'000
	390 Imputations internes									-17'100	-17'100
	<b>Total des charges</b>	<b>843'400</b>	<b>175'300</b>	<b>847'700</b>	<b>359'000</b>	<b>1'567'500</b>	<b>577'500</b>	<b>1'431'000</b>	<b>969'600</b>	<b>13'824'000</b>	<b>20'595'000</b>
	423 Revenus des immeubles du PF			-348'300							-348'300
	424 Plus-values, produits exceptionnels						-483'000			0	-483'000
	427 Revenus des biens du patrimoine admin.									0	0
	434 Redevances et prestations facturées				-24'000	-240'000		-225'000		-18'397'600	-18'886'600
	435 Ventes									209'800	209'800
	436 Dédommagements de tiers	-97'900		-333'400	-10'000	-313'500		0		-191'000	-945'800
	439 Autres recettes	-229'900				-29'400				-1'800	-261'100
450 Participation de la Confédération aux charges					-111'000				0	-111'000	
451 Participation du Canton aux charges		-55'000	-141'000		-90'800				-3'000	-289'800	
452 Participation de communes aux charges									0	0	
480 Prélèvements sur les réserves				-20'000			-181'000	-969'600	-27'000	-1'197'600	
490 Imputations internes									0	0	
<b>Total des revenus</b>	<b>-327'800</b>	<b>-55'000</b>	<b>-822'700</b>	<b>-54'000</b>	<b>-784'700</b>	<b>-483'000</b>	<b>-406'000</b>	<b>-969'600</b>	<b>-18'410'600</b>	<b>-22'313'400</b>	
<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>515'600</b>	<b>120'300</b>	<b>25'000</b>	<b>305'000</b>	<b>782'800</b>	<b>94'500</b>	<b>1'025'000</b>	<b>0</b>	<b>-4'586'600</b>	<b>-1'718'400</b>	
Page du préavis	page 3	page 9	page 13	page 18	page 22	page 28	page 30	page 37	page 38		

## 1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		1100 Secrétariat communal	1200 Service du personnel	1300 Service du développement de la Ville et de la communication	1401 Service de la culture	1500 Service d'organisation et d'informatique	1602 Assurances de choses et patrimoine		
NATURE	301	Traitements		197'800	-73'000	27'500	-33'000	-75'000	44'300
	303	Cotisations aux assurances sociales		11'400		2'300	-3'000	-6'500	4'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions		30'800		1'000	-5'000	-10'600	16'200
	309	Autres charges de personnel					-10'000		-10'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau				47'500	-10'000		37'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations				182'800	-9'000		173'800
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations					-50'000		-50'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation					-45'000		-45'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements					-15'000		-15'000
	318	Autres prestations de tiers	-12'000		73'000	43'400	180'000	259'000	543'400
	319	Impôts, taxes et frais divers				69'000			69'000
	365	Subventions à des institutions			75'000				75'000
		<b>Total des charges</b>	<b>-12'000</b>	<b>240'000</b>	<b>75'000</b>	<b>373'500</b>	<b>0</b>	<b>166'900</b>	<b>843'400</b>
	436	Dédommagements de tiers				-97'900			-97'900
	439	Autres recettes				-229'900			-229'900
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-327'800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-327'800</b>	
	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE</b>	<b>-12'000</b>	<b>240'000</b>	<b>75'000</b>	<b>45'700</b>	<b>0</b>	<b>166'900</b>	<b>515'600</b>	
	Page du préavis	page 4	page 4	page 4	page 5	page 7	page 8		

**110 Secrétariat municipal***1100 Secrétariat communal*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1100.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'780'000.-	fr. 0.-	fr. -12'000.-

Voir détail sous rubrique 1602 "Assurances de choses et patrimoine".

**120 Service du personnel***1200 Service du personnel*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1200.301	Traitements	fr. 5'248'800.-	fr. 0.-	fr. 197'800.-
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 452'300.-	fr. 0.-	fr. 11'400.-
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 798'300.-	fr. 0.-	fr. 30'800.-

**Pérennisation de poste en CDD (2012) selon rapport-préavis 2012/14**

Pérennisation de 2 EPT dont le CDD finissant au 31.12.2012 selon le rapport-préavis N° 2012/14 «Bilan de l'unité "Pilotage et projets" du Service du personnel de 2006 à 2011» validé par le Conseil communal le 25 septembre 2012. Il n'a pas été pris en compte dans le budget 2013.

Ces EPT sont pérennisés afin de consolider les prestations fournies, soit au développement de divers projets, soit à des prestations nouvelles (postulats) et ainsi de pouvoir fournir des données fiables et contrôlées à la Municipalité et au Conseil communal.

**1300 Service du développement de la Ville et de la communication**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'130'000.-	fr. 0.-	fr. 73'000.-
1300.301	Traitements	fr. 3'416'300.-	fr. 0.-	fr. -73'000.-

**Mise en œuvre préavis cyberadministration 2009/58**

Le préavis 2009/58 "Mise en place de la plateforme technique de la cyberadministration à la ville de Lausanne" attribuait au Devcom un nouveau poste d'une durée de 4 ans pour l'engagement d'un webmaster délégué pour l'administration du CMS (nouvel outil de gestion de contenu web (Content Management System – CMS)). La nature des travaux à conduire a évolué au cours du projet. D'un collaborateur unique au départ, le projet a ensuite nécessité des engagements auxiliaires de courte durée. Au stade actuel, le recours à des prestations de tiers assurerait une exécution plus efficace des tâches restantes.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	fr. 3'890'000.-	fr. 0.-	fr. 75'000.-

**Aide supplémentaire au Vivarium**

La situation du Vivarium continue d'être critique. Une rencontre avec le Syndic en date du 3 juillet 2013 a mis en évidence les difficultés tant immédiates que structurelles que rencontre le Vivarium. Elle débouche sur une demande de soutien supplémentaire de la part de la Ville. Il a été indiqué que le Vivarium ne devait pas s'attendre à recevoir une aide régulière accrue mais qu'un soutien spécial pouvait être proposé à la Municipalité. Selon les décisions de sa séance du 4 juillet 2013, la Municipalité a validé le principe d'une aide

supplémentaire au Vivarium pour l'exercice 2013. Cette aide se monte à 120'000 francs en 2013. Cette somme sera financée par un prélèvement immédiat de 45'000 francs sur le fonds développement durable et par une demande de crédit supplémentaire de 75'000 francs sur le budget du DevCom, rubrique subventions. Le montant de 75'000 francs sera débloqué qu'après avis à la Commission des finances et confirmation de l'intervention équivalente de l'Etat. Ce crédit supplémentaire sera compensé par la suppression de la subvention ordinaire de 60'000 francs pour les exercices 2015 et 2016, mis à part le remboursement de 45'000 francs au fonds développement durable en 2015.

#### 1401 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr. 5'797'200.-	fr. 0.-	fr. 700.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 573'800.-	fr. 0.-	fr. 47'500.-
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 159'000.-	fr. 0.-	fr. 112'800.-
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 29'400.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 262'900.-	fr. 0.-	fr. 39'500.-
1401.439	Autres recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -229'900.-

#### Sponsoring mudac et Collection de l'Art Brut

Le budget annuel accordé aux musées communaux pour la préparation des expositions étant restreint au vu des coûts engendrés, les directeurs des musées font appel à des sponsors. Les montants obtenus varient selon les années et les thèmes proposés.

En 2013, le sponsoring ainsi obtenu par le mudac et la Collection de l'Art Brut permet aux musées d'améliorer et étoffer le contenu de leurs expositions et de leurs collections (salaire partiel du commissaire d'exposition, visites guidées de la collection verre, catalogues, scénographie, achat d'œuvres d'art, etc.).

A relever que sur le sponsoring obtenu par le mudac, un solde de 11'600 francs n'a pas encore pu être ventilé dans les différentes rubriques car le montage de leur prochaine exposition comporte encore de nombreuses inconnues quant aux frais réels occasionnés. Une communication sera donc adressée à la Commission des finances dans le courant du mois de novembre avec le détail des rubriques concernées.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1401.301	Traitements	fr. 5'797'200.-	fr. 0.-	fr. 26'800.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 501'100.-	fr. 0.-	fr. 2'300.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 805'000.-	fr. 0.-	fr. 1'000.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. -96'100.-	fr. 0.-	fr. -13'900.-

#### Congés maternité au mudac et à la Collection de l'Art Brut

Une première collaboratrice (mudac) a terminé son congé maternité le 31 janvier 2013 alors qu'une deuxième (Collection de l'Art Brut) a pris son congé maternité du 14 janvier au 13 juin 2013, suivi d'un mois de congé non payé. Afin d'assurer la continuité et la bonne marche des deux musées, l'engagement d'auxiliaires s'est avéré indispensable. La présente demande représente donc en tout sept mois de traitement en 2013 : (salaire décembre 2012 et janvier 2013 pour la première collaboratrice et cinq mois pour la seconde).

Ces charges seront partiellement compensées par les allocations fédérales de maternité qui s'élèvent à 13'900 francs (rubriques 1401.436), ainsi que par l'économie d'un mois de traitement durant le congé non payé.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 159'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. -96'100.-	fr. 0.-	fr. -70'000.-

#### Reconstitution des collections du mudac touchées par l'inondation du dépôt de Villamont en 2008

Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2008, une inondation est survenue dans le dépôt du mudac à Villamont où étaient stockées une grande partie des collections du musée. Au moment des faits, les collections du mudac étaient assurées auprès d'AXA-ART Assurance SA. Après expertise AXA-ART a considéré qu'une partie des collections d'art verrier contemporain, d'objets design, d'œuvres de la collection de céramique et de la collection papier avaient subi des dégâts irréversible et a, par conséquent, indemnisé, en date du 21 octobre 2011, la commune de Lausanne à hauteur de 259'047 francs en compensation des dommages totaux subis, soit la somme équivalente aux valeurs d'assurances déclarées.

La Municipalité, lors de sa séance du 12 juillet 2012, a décidé que le montant de l'indemnité versé par AXA-ART à la commune de Lausanne, serait affecté à la reconstitution des collections du mudac touchées lors de l'inondation. Elle a approuvé également le processus consistant à passer, pour tout achat d'œuvres en vue de la reconstitution des collections, par le biais d'une demande de crédit supplémentaire compensé dans la mesure où les délais peuvent être respectés, soit dans le cas contraire par le biais d'une communication à la Commission des finances.

En 2013, le mudac a fait l'acquisition de diverses oeuvres en vue de la reconstitution des collections, pour une valeur de 69'975 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 262'900.-	fr. 0.-	fr. 29'500.-

#### Rapatriement d'œuvres en Chine suite à l'exposition Guo Fengyi à la Collection de l'Art Brut

La Collection de l'Art Brut a rencontré des difficultés dans le cadre du rapatriement des œuvres de Guo Fengyi en Chine, suite à une exposition organisée du 18 novembre 2011 au 29 avril 2012. En novembre 2012, une lettre a été envoyée à l'Ambassadeur de Suisse en Chine, demandant l'appui de l'Ambassade afin de retrouver le formulaire manquant émis par les douanes chinoises lors de l'exportation des œuvres, document mis sous séquestre par les mêmes autorités suite à l'enquête ouverte contre le transporteur des œuvres en Chine, IFAS Solutions.

Par courrier reçu le 6 juin 2013, l'Ambassade de Suisse en Chine a fait part du résultat des longues démarches entreprises par l'Ambassade auprès des autorités chinoises. Le document des douanes chinoises "customs clearance" relatif à l'exportation des œuvres de Guo Fengyi vers la Suisse a finalement pu être retrouvé. Toutefois à la lecture de ce dernier, il est apparu qu'IFAS Solutions n'a pas effectué les démarches administratives correctement, les œuvres ayant fait l'objet d'une exportation ordinaire en lieu et place d'une exportation temporaire. De plus, la valeur des œuvres a été massivement sous-estimées afin de ne pas avoir à payer de taxe.

Arguant la bonne foi de la Collection de l'Art Brut dans cette affaire, l'Ambassade de Suisse a essayé de négocier avec les autorités chinoises un retour des œuvres comme il aurait dû initialement se dérouler (exportation temporaire). En vain, lesdites autorités sont restées inflexibles. Dès lors l'Ambassade n'a pu que constater qu'il n'existait malheureusement en l'état pas de document d'exportation valable aux yeux des autorités chinoises, partant elle a indiqué qu'elle n'entrevoit pas d'autre solution que de réimporter les œuvres de Guo Fengyi en payant les taxes d'importation (exportation définitive).

La position des autorités chinoises étant connue et bien que la famille de Guo Fengyi se soit montrée jusqu'ici très patiente et compréhensive, il n'est plus possible de garder ces œuvres en Suisse. Celles-ci doivent être retournées à leurs légitimes propriétaires, sachant par ailleurs que les autorisations délivrées par les douanes suisses lors de l'arrivée des œuvres sur notre territoire arrivent à échéance. Selon le devis demandé par la Collection de l'Art Brut, le retour des œuvres, ainsi que les taxes d'importation en Chine s'élèveraient à environ 32'000 francs. Bien que la responsabilité d'IFAS Solutions SA soit clairement engagée dans cette affaire, il n'y a malheureusement aucune chance d'être dédommagé pour ces surcoûts, étant donné que cette entreprise a fait faillite dans l'intervalle.

Les frais pour le retour des œuvres en Chine s'élèvent à environ 32'000 francs. Ce montant ne pourra être que partiellement compensé, la Collection de l'Art Brut prenant en charge, sur son budget 2013 de fonctionnement, les frais initialement prévus pour le retour des œuvres en Chine, soit un montant de 2'500 francs. C'est donc un montant de 29'500 francs qui ne peut pas être compensé par le Service de la culture.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1401.318	Autres prestations de tiers	fr. 431'800.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
1401.436	Dédommagements de tiers	fr. -96'100.-	fr. 0.-	fr. -14'000.-

#### Dégât d'eau survenu en 2008 au dépôt du mudac à Villamont

Travaux de conservation/restauration des collections Céramique, Verre et Jacques-Edouard Berger suite aux dégâts survenus en 2008 lors de l'inondation du dépôt du mudac.

*Ces frais sont intégralement compensés par l'encaissement des indemnités de l'assurance.*

### **1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1500.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'200'000.-	fr. 0.-	fr. 180'000.-
1500.301	Traitements	fr. 10'159'000.-	fr. 0.-	fr. -33'000.-
1500.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 871'800.-	fr. 0.-	fr. -3'000.-
1500.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'598'900.-	fr. 0.-	fr. -5'000.-
1500.309	Autres charges de personnel	fr. 185'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1500.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 34'000.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
1500.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 70'000.-	fr. 0.-	fr. -9'000.-
1500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 540'000.-	fr. 0.-	fr. -50'000.-
1500.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'477'900.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-
1500.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 35'000.-	fr. 0.-	fr. -15'000.-

#### Financement de projets urgents et de dépenses non prévues

Le SOI doit encore réaliser en 2013 un certain nombre de projets non inscrits au budget de l'exercice en cours car il n'était pas possible de les planifier en 2012, car résultant de certains audits (Data Center, par exemple), de formations individuelles inscrites à la rubrique 309 transformées en une session de formation sur site dispensée par une entreprise de services, de la modernisation de certaines infrastructures nécessitant un appui externe et de ressources nécessitées par la modernisation non prévue de l'Intranet. Le détail de ces besoins exceptionnels est le suivant :

- Mandat de service pour l'accompagnement à la mise en œuvre et à la priorisation des actions à mener concernant les corrections à apporter au Data Center : fr. 57'000.- TTC
- Mandat de service pour une session de formation technique sur site : fr. 19'000.- TTC
- Mandat d'architecte d'entreprise dans le domaine de la sécurité : fr. 6'000.- TTC

- Mandat de service pour la réalisation d'une enquête de satisfaction (analyse de départ, collecte des données, résultats) : fr. 8'000.- TTC
- Mandat en vue de la réalisation de modèles de pages pour l'Intranet : fr. 50'000.- TTC
- Remplacement de l'infrastructure ETL ODI au profit de OSS Talend : fr. 20'000.- TTC
- Couverture du dépassement de budget occasionné par la redevance de fr. 40'000.- due à Citycable au titre de la connexion de la Ville à Internet, non inscrite au budget par mégarde : fr. 20'000.- TTC

## 160 Service juridique

### 1602 Assurances de choses et patrimoine

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1602.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'372'200.-	fr. 0.-	fr. 259'000.-
1602.301	Traitements	fr. 356'800.-	fr. 0.-	fr. -75'000.-
1602.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 30'800.-	fr. 0.-	fr. -6'500.-
1602.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 56'500.-	fr. 0.-	fr. -10'600.-

#### Assurances de choses et patrimoine

Dans le cadre de recherches d'optimisation prévues pour 2013, il avait été proposé de diminuer les charges liées aux primes d'assurances. Or, l'exercice s'est avéré plus compliqué que prévu et nous devons recourir aux services d'un courtier en assurance qui pourrait nous assurer de substantielles économies sur le montant des primes d'assurance payées. Compte tenu des sommes en cause, il est obligatoire d'organiser un marché public, organisation que nous entendons confier à un mandataire extérieur, faute pour nous de connaître les subtilités d'un tel marché. Ainsi, les économies budgétisées en 2013 ne pourront être réalisées et c'est seulement en 2014 que les premiers effets pourront se faire sentir.

## 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		2101 Service des sports	2300 Service du contrôle des habitants	2502 Groupe sanitaire	2703 Service des assurances sociales	
NATURE	301 Traitements		17'500		27'100	44'600
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'600		2'500	4'100
	304 Cotisations à la Caisse de pensions		900		700	1'600
	314 Entretien des biens immobiliers	70'000				70'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	45'000		55'000		100'000
	365 Subventions à des institutions	-45'000				-45'000
	<b>Total des charges</b>	<b>70'000</b>	<b>20'000</b>	<b>55'000</b>	<b>30'300</b>	<b>175'300</b>
	451 Participation du Canton aux charges			-55'000		-55'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-55'000</b>	<b>0</b>	<b>-55'000</b>
	<b>TOTAL SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION</b>	<b>70'000</b>	<b>20'000</b>	<b>0</b>	<b>30'300</b>	<b>120'300</b>
Page du préavis	page 9	page 11	page 11	page 12		

### 2101 Service des sports

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.314 Entretien des biens immobiliers	fr. 1'172'000.-	fr. 0.-	fr. 70'000.-

#### Remplacement des flexibles du réseau de transport du NH<sub>3</sub> (ammoniac) du système de production de froid de la patinoire de Montchoisi

La glace nécessaire à la patinoire de Montchoisi (ouverte au public et aux clubs d'octobre à mars) est produite, au moyen de deux fluides frigorigènes, le NH<sub>3</sub> (ammoniac) et le CO<sub>2</sub> (gaz carbonique). Les quantités d'ammoniac, 1'970 kg, sont inférieures aux limites fixées par l'Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) qui, si elles étaient dépassées, feraient de Montchoisi un site à risque. Néanmoins, ces quantités restent importantes et nécessitent des mesures particulières dans la gestion du produit, de ses contenants et des équipements permettant son utilisation (tuyaux et flexibles).

Lors d'un contrôle des flexibles (tuyaux souples en acier) permettant le raccord entre les parties fixes et amovibles (tuyaux installés lors de la transformation de la piscine en patinoire), des points de corrosion ont été trouvés sur le flexible choisi au hasard pour les tests. L'organe de contrôle recommande, en conséquence,

comme mesure de précaution, le remplacement de l'ensemble des flexibles, soit 360 pièces, pour un coût total de 70'000 francs.

Dans un premier temps, le Service des sports a pensé pouvoir financer le remplacement de ces flexibles au travers du préavis N° 2008/52, "Sécurisation, assainissement et entretien d'installations sportives. Demande de crédit-cadre", en renonçant à l'un ou l'autre des travaux prévus, comme le lui permet ledit préavis. Malheureusement, au vu des travaux déjà engagés et devant être réalisés, les montants nécessaires n'étaient pas disponibles.

C'est pourquoi, le Service des sports a envisagé, dans un deuxième temps, d'inscrire le changement de ces flexibles dans la liste des travaux à entreprendre dans le cadre du prochain préavis "Assainissement et entretien d'installations sportives - Demande de crédit-cadre". Or, cette dépense présente aujourd'hui un caractère d'urgence.

Le Service des sports estime que le principe de précaution doit d'autant plus s'appliquer dans ce cas que le produit considéré est des plus dangereux pour l'être humain et la vie animale. Il propose, en conséquence, que cette dépense soit couverte par l'octroi d'un crédit supplémentaire de 70'000 francs.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 372'000.-	fr. 0.-	fr. 45'000.-
2101.365	Subventions à des institutions	fr. 5'133'500.-	fr. 0.-	fr. -45'000.-

#### Remplacement du système de détection d'incendie de la piscine de Mon-Repos

Pendant la période de fermeture annuelle estivale, d'une durée de sept semaines, d'importants travaux de transformation du système de ventilation et de production de chaleur ont été entrepris à la piscine de Mon-Repos. Dûment prévus et budgétisés, ces travaux exigent cependant, afin de répondre aux normes en vigueur, une mise en conformité, malheureusement non prévue, du système de détection d'incendie qui date des années septante.

Pour d'évidentes raisons de sécurité et compte tenu du fait que ces travaux ne peuvent s'exécuter que durant la période de fermeture de la piscine, deux entreprises ont été mandatées pour la fourniture, le raccordement et la mise en service du matériel de détection d'incendie, le tout par un montant global de 45'000 francs.

Cette dépense ne figurant pas au budget de fonctionnement pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 45'000 francs s'avère nécessaire.

#### Compensation

Il est proposé de compenser entièrement cette dépense par une économie réalisée, à hauteur de 45'000 francs, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 2101.365 "Subventions à des institutions" (Aide aux fédérations sportives internationales). A ce sujet, il convient de rappeler que les autorités du Canton de Vaud et celles de la ville de Lausanne, Capitale Olympique, ont, en collaboration étroite avec les autorités suisses, élaboré, il y a près de dix ans, des conditions particulièrement favorables (dites conditions-cadre) pour accueillir les fédérations et organisations internationales liées au sport. De fait, dans ce cadre-là, la ville de Lausanne et le canton de Vaud prennent en charge, paritairement, les deux premières années de loyers des bureaux des fédérations sportives internationales s'installant à Lausanne. En 2013, le Service des sports dispose d'un budget de 100'000 francs, qu'il n'utilisera pas totalement, car les tractations en cours avec certaines fédérations ne seront pas terminées avant la fin de l'année.

**2300 Service du contrôle des habitants**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2300.301	Traitements	fr. 3'372'400.-	fr. 30'000.-	<b>fr. 17'500.-</b>
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 291'800.-	fr. 2'600.-	<b>fr. 1'600.-</b>
2300.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 505'200.-	fr. 1'900.-	<b>fr. 900.-</b>

**Engagement d'un(e) auxiliaire durant trois mois et demi**

Absente pour raison de maladie depuis le 8 avril 2013, une collaboratrice du secteur "Téléphonistes" subira, durant plusieurs mois, une lourde thérapie, dont le terme n'est pas encore fixé de manière certaine, mais estimé à fin octobre ou novembre 2013. Considérant que le secteur concerné – qui dispose, avec le plein temps de la collaboratrice absente, d'un effectif de 4.3 EPT – ne pourra pas absorber la charge de travail liée à la rentrée universitaire, il apparaît nécessaire d'assurer le remplacement momentané de la personne absente. Pour ce faire, le Service du contrôle des habitants (CH) a l'opportunité d'engager, dès l'échéance, fixée au 14 août 2013, de son contrat d'apprentissage, l'apprentie qu'il a formée durant les trois dernières années. L'intéressée, qui sera disponible et qui est d'ores et déjà parfaitement à même de remplacer la collaboratrice atteinte dans sa santé, pourra être engagée en qualité d'auxiliaire administrative, du 15 août au 30 novembre 2013.

Cela étant, le budget du CH pour l'année en cours ne permettant d'absorber les coûts salariaux liés à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 20'000.- s'avère nécessaire.

**250 Service de protection et sauvetage****2502 Groupe sanitaire**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2502.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 51'300.-	fr. 0.-	<b>fr. 55'000.-</b>
2502.451	Participation du Canton aux charges	fr. -2'795'400.-	fr. 0.-	<b>fr. -55'000.-</b>

**Mise en œuvre du nouveau support cantonal de recueil des données des interventions d'ambulances et des SMUR**

Le Service de la santé publique (SSP), en charge de l'organisation des urgences préhospitalières pour l'ensemble du Canton, a décidé de remplacer rapidement le système actuel de recueil des données des interventions d'ambulances et des SMUR vaudois. La commission chargée de mener à bien cette opération a retenu le programme informatique Zoll Data Systems, fonctionnant sur des tablettes numériques embarquées à bord des véhicules. Le calendrier de réalisation du projet prévoit une phase de test de deux mois, à partir d'octobre 2013, dans les 6 ambulances du Groupe sanitaire. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les ambulances et les SMUR du Canton seront équipés de la même manière.

Cela étant, si le financement de ces équipements et de leur installation est totalement pris en charge par le SSP, par le biais de la subvention annuelle qu'il octroie au Groupe sanitaire, le montant permettant à la Ville de procéder à cette opération n'est pas prévu au budget de l'année en cours. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 55'000 francs s'avère nécessaire pour pouvoir procéder, sans attendre, à l'achat et à la mise en place de ces appareils.

**2703 Service des assurances sociales**

		<b>Budget</b>		<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>		<b>Crédit suppl.</b>	
2703.301	Traitements	fr.	5'893'300.-	fr.	0.-	<b>fr.</b>	<b>27'100.-</b>
2703.303	Cotisations aux assurances sociales	fr.	507'600.-	fr.	0.-	<b>fr.</b>	<b>2'500.-</b>
2703.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr.	867'700.-	fr.	0.-	<b>fr.</b>	<b>700.-</b>

**Engagement d'une auxiliaire durant un congé de maternité**

Enceinte et en incapacité totale depuis le 17 juillet 2013, une collaboratrice du Service des assurances sociales (SAS) qui arrivera au terme de sa grossesse en octobre 2013, a dû voir sa suppléance assurée, afin de garantir la continuité et la bonne marche dudit service.

Pour ce faire, il a été procédé à l'engagement d'une auxiliaire, auxiliaire dont, malheureusement, les charges salariales ne peuvent être couvertes par le budget du SAS pour l'année en cours.

En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire, permettant de couvrir le coût de la suppléance de la collaboratrice en cause depuis le début de son incapacité de travail, jusqu'à la fin de l'année, s'avère nécessaire.

### 3 LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE	
		3101 Corps de police	3306 Service du logement et des gérances	3700 Bibliothèque et archives de la Ville		
NATURE	301	Traitements	-180'000			-180'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	-15'600			-15'600
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-36'000			-36'000
	309	Autres charges de personnel	118'000			118'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-70'000		18'400	-51'600
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			52'400	52'400
	312	Eau, énergie et chauffage		14'900		14'900
	313	Marchandises	63'600	2'000	115'700	181'300
	314	Entretien des biens immobiliers		208'900		208'900
	316	Loyers et redevances d'utilisation		150'000	900	150'900
	317	Déplacements, débours, dédommagements	120'000			120'000
	318	Autres prestations de tiers	25'000	111'200	146'000	282'200
	319	Impôts, taxes et frais divers		2'300		2'300
		<b>Total des charges</b>	<b>25'000</b>	<b>489'300</b>	<b>333'400</b>	<b>847'700</b>
	423	Revenus des immeubles du PF		-348'300		-348'300
	436	Dédommagements de tiers			-333'400	-333'400
	451	Participation du Canton aux charges		-141'000		-141'000
		<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-489'300</b>	<b>-333'400</b>	<b>-822'700</b>
		<b>TOTAL LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>25'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25'000</b>
	Page du préavis	page 14	page 15	page 17		

**3101 Corps de police**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3101.313	Marchandises	fr. 1'435'000.-	fr. 277'000.-	<b>fr. 63'600.-</b>
3101.309	Autres charges de personnel	fr. 2'295'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 168'000.-</b>
3101.301	Traitements	fr. 65'078'600.-	fr. -126'500.-	<b>fr. -180'000.-</b>
3101.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 5'602'900.-	fr. -10'800.-	<b>fr. -15'600.-</b>
3101.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 11'934'200.-	fr. -19'400.-	<b>fr. -36'000.-</b>

**Engagement de douze agent-e-s de transfert, de surveillance et de garde au Corps de police**

Dans le cadre du contrat d'accréditation et de son plan d'action sécuritaire 2013-2014, la Municipalité a décidé de renforcer prioritairement les effectifs du Corps de police. De plus, en raison d'un besoin supplémentaire, notamment pour les tâches de back-office et de soutien aux unités opérationnelles, elle a également pris la décision, le 23 mai 2013, d'engager douze assistant-e-s de sécurité publique (ASP) supplémentaires qui seront formés en tant qu'agent e-s de transfert, de surveillance et de garde (ATS).

Les candidat-e-s retenu-e-s au terme de la phase de recrutement suivront un cycle de formation auprès de l'Académie de police à Savatan du 9 septembre au 14 décembre 2013, en qualité d'aspirant-e ATS. Après leur certification, ils/elles seront intégré-e-s au sein des différentes sections de la division police-secours.

Les coûts induits par ces engagements sont entièrement absorbés par le budget ordinaire du Corps de police.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3101.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 440'800.-	fr. 0.-	<b>fr. 120'000.-</b>
3101.309	Autres charges de personnel	fr. 2'295'500.-	fr. 0.-	<b>fr. -50'000.-</b>
3101.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 300'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -70'000.-</b>

**Déplacements, débours et dédommagements du Corps de police**

En premier lieu, il convient de rappeler que les éléments suivants sont enregistrés sous cette rubrique :

- subsistance de tous les intervenants (150 à 320 personnes par événement) chargés d'assurer la sécurité des matchs du Lausanne-Sport en Super League, ainsi qu'une trentaine de collaborateurs pour les futurs matchs du Lausanne HC suite à sa récente promotion en ligue nationale A;
- frais de formation à l'Institut suisse de police, à l'interne et à l'externe;
- frais de repas liés aux séances de travail et aux rapports d'état major;
- participation du service aux frais de location des places de parc, octroyées dans le cadre du Plan Mobilité Lausanne (PML), accueillant les véhicules des membres du personnel en rotation;
- abonnements TL Mobilis mis à disposition des policiers qui, en 2013, ont augmenté de 40 francs pour les abonnements nominatifs et 120 francs pour les abonnements transmissibles.

Sachant que la plupart des éléments évoqués ci-dessus s'inscrivent en hausse, par rapport aux années précédentes, cette rubrique a enregistré un dépassement de 28'000 francs à fin 2012 malgré la demande de crédit supplémentaire de 100'000 francs présentée en 2<sup>ème</sup> série de 2012. Un excédent de dépenses de 120'000 francs va vraisemblablement apparaître à la fin de l'année 2013.

A ce sujet, il y a lieu de relever que, depuis plusieurs années, le Corps de police boucle les exercices comptables de la rubrique 317 avec des dépassements importants (2008 : + 39'000 francs, 2009 : + 89'000 francs, 2010 : + 50'000 francs et 2011 : + 134'000 francs).

Vu ce qui précède et afin que ladite rubrique soit suffisamment dotée pour absorber l'ensemble des dépenses énoncées ci-dessus, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 120'000 francs s'avère indispensable.

Ces frais supplémentaires sont entièrement compensés par les éléments suivants :

- 1) économie de 70'000 francs sur l'impression des bulletins d'amendes d'ordre vu un changement de loi annoncé;
- 2) économie de 50'000 francs sur les frais d'écolage 2013-2014 des aspirants de police à Savatan. Deux aspirants ont en effet interrompu leur formation.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3101.318	Autres prestations de tiers	fr. 885'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 25'000.-</b>

Engagement d'un formateur extérieur indépendant pour remplacer deux collaborateurs en arrêt de travail à la suite d'accidents professionnels et non-professionnels

Deux collaborateurs du Centre de Formation de la police de Lausanne (CFPL) sont en arrêt de travail suite à des accidents professionnels et non-professionnels. Ils seront éloignés de leurs postes durant 3-4 mois pour l'un et 2 à 3 semaines pour l'autre. L'absence de ces personnes pèjorera la bonne marche des cours agendés ces prochains mois.

Par ailleurs, l'unité est en sous-effectif actuellement en raison d'un poste vacant.

Au vu de ce qui précède et pour garantir la formation continue de notre personnel, le recours à un instructeur spécialisé dans le domaine de la sécurité personnelle afin de poursuivre les cours de formation continue de self-défense, bâton tactique, engagement du spray au poivre et transition des moyens, est devenu indispensable. Ces cours font partie du concept 2013 de la formation continue minimum dispensée à l'entier du personnel.

Un crédit supplémentaire de 25'000 francs pour les autres prestations de tiers s'avère nécessaire afin de couvrir les dépenses de cette personne au bénéfice du statut d'indépendant. Relevons d'autre part que les indemnités APG seront perçues auprès de notre assureur LAA. Dites indemnités, qui ascenderont à environ 26'600 francs, seront comptabilisées dans les remboursements de traitements du SPeL, compte 1200.436, où un montant de 4'700'000 francs est déjà prévu.

### **3306 Service du logement et des gérances**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
3306.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 3'758'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 14'900.-</b>
3306.313	Marchandises	fr. 156'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 2'000.-</b>
3306.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 6'465'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 67'900.-</b>
3306.318	Autres prestations de tiers	fr. 1'178'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 111'200.-</b>
3306.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 32'300.-	fr. 0.-	<b>fr. 2'300.-</b>
3306.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	fr. -26'769'100.-	fr. 0.-	<b>fr. -198'300.-</b>

Gestion des bâtiments (nouvelles directives de chauffage et acquisitions de bâtiments)

- 1) Nouvelles directives de chauffage, calcul des volumes chauffés – fr. 101'400.-

Les associations de bailleurs, de locataires et l'Union syndicale vaudoise, historiquement membres de la Commission paritaire en matière de bail à loyer, ont signé en date du 2 juillet 2012, la nouvelle version des directives pour l'établissement du décompte de chauffage et d'eau chaude. Ces dernières précisent, entre autres, que les frais se répartissent entre objets en fonction du volume chauffé.

Après vérification de l'ensemble des comptes de chauffage sous gestion, il apparaît que quarante bâtiments du patrimoine financier et six bâtiments du patrimoine administratif ne disposent pas d'une clé de répartition ad hoc. Il est indispensable de disposer d'ici au 30 juin 2014 des volumes chauffés afin de pouvoir établir des décomptes conformes. Ce travail ne peut être établi en interne par manque de ressources et de temps, il est nécessaire de confier ce mandat à des bureaux externes. Le coût moyen estimé par immeuble pour le calcul de ces volumes s'élève à 3'900 francs. Soit en 2013 un montant de 101'400 francs pour 26 bâtiments.

2) Acquisition d'immeubles du patrimoine financier – fr. 96'900.-

Après l'établissement du budget 2013, la Ville a saisi l'opportunité d'acquérir les bâtiments suivants :

Louve 5, acquisition le 01.12.2012

Oron 100, acquisition le 01.02.2013

Tour 4 / Pré-du-Marché 9B, acquisition le 01.07.2013

Chailly 6-8, acquisition le 01.11.2013.

La présente demande de crédit supplémentaire est établie pour couvrir les frais d'exploitation 2013 des immeubles susmentionnés qui représentent une charge de 96'900 francs. Ces coûts sont entièrement compensés par les revenus locatifs.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3306.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 6'465'000.-	fr. 0.-	fr. 141'000.-
3306.451	Participation du Canton aux charges	fr. -6'000.-	fr. 0.-	fr. -141'000.-

Centre pour adolescents de Valmont – Système de post-observation et remise en état de cellules

Conformément au contrat de prestations liant le Service de protection de la jeunesse et la Ville de Lausanne, les travaux ci-dessous exécutés sur demande du SPJ sont entièrement pris en charge par le Canton :

Système de post-observation – fr. 61'000.-

Remplacement des plafonds suspendus "amiantés" et des luminaires de l'appartement du rez-de-chaussée ainsi que ceux des quatre studios de l'entresol. Remise en état des salles de douches avec lavabos et installation d'un WC à l'entresol.

Remise en état de cellules – fr. 80'000.-

Travaux de peinture dans douze cellules et remplacement de cinq portes pour une mise à niveau de la sécurité carcérale.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3306.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 10'009'500.-	fr. 0.-	fr. 150'000.-
3306.423	Revenus des immeubles du patrimoine financier	fr. -26'769'100.-	fr. 0.-	fr. -150'000.-

Droit distinct et permanent de superficie du patrimoine financier

1) Chemin de la Bérée 70

Dans le cadre des projets de mise en valeur des parcelles du quartier des "Fiches-Nord", préavis N° 2012/4, la Ligue pour la Lecture de la Bible met à disposition de la Commune de Lausanne, sous forme d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), les parcelles 7307, 7309, 20543 et 20546.

Selon l'article 11 de l'acte constitutif du DDP précité, une redevance annuelle de 150'000 francs sera perçue pour l'entier de la surface du droit de superficie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

A terme, ces charges seront couvertes par l'encaissement de la redevance du DDP de deuxième degré que la Ville constituera en faveur de la SILL (préavis N° 2013/37).

2) Avenue de Rhodanie 4

Modification du DPP grevant la parcelle 927 constitué en faveur de Sonotel Ouchy.

Suite à l'extension du complexe hôtelier, une augmentation de la redevance annuelle de 90'727 francs doit être perçue, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2012, ce qui représente un montant facturé en 2013 de 158'771 francs.

**3700 Bibliothèque et Archives de la Ville de Lausanne**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3700.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 177'500.-	fr. 0.-	fr. 18'400.-
3700.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 47'600.-	fr. 0.-	fr. 52'400.-
3700.313	Marchandises	fr. 726'200.-	fr. 0.-	fr. 115'700.-
3700.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 204'500.-	fr. 0.-	fr. 900.-
3700.318	Autres prestations de tiers	fr. 45'800.-	fr. 0.-	fr. 146'000.-
3700.436	Dédommagements de tiers	fr. -1'000.-	fr. 0.-	fr. -333'400.-

Incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon

A la suite de l'incendie criminel de la bibliothèque de Chauderon le dimanche 20 janvier 2013, une communication à la Commission des finances a été adressée par la Municipalité en date du 25 février 2013 dans la laquelle il est mentionné, entre autres, qu'une demande de crédit supplémentaire sera établie en bonne et due forme une fois que le service sera en mesure de chiffrer de manière correcte les coûts induits par le remplacement de l'ensemble du matériel mobilier détruit.

Les frais engagés en 2013, qui s'élèvent à 333'400 francs, sont détaillés ci-dessous :

– fournitures de bureau	fr. 13'000.-
– impressions, enveloppes, papier	fr. 5'400.-
– mobiliers divers (chariots, chaises, armoires dossiers suspendus, etc.)	fr. 52'400.-
– matériel électrique, marchandises diverses	fr. 200.-
– livres	fr. 106'600.-
– fournitures pour l'atelier de reliure	fr. 8'900.-
– machine à café sinistrée (en location)	fr. 900.-
– travaux d'assainissement et évacuation des déchets	fr. 146'000.-

Selon le planning actuel des travaux de remise en état des surfaces sinistrées, les collaborateurs concernés devraient réintégrer leur espace de travail au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014. L'achat des bureaux, postes informatiques, armoires de rangement, etc., sera donc effectué sur l'exercice comptable 2014 et fera l'objet d'une nouvelle demande de crédit supplémentaire.

Les coûts liés à ce sinistre sont pris en charge par l'assurance incendie. A la date de rédaction de la présente demande, l'ECA a déjà versé, en tant qu'acompte, la somme de 234'600 francs.

#### 4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE	
		4201 Service des routes et de la mobilité	4300 Service d'urbanisme	4400 Service d'architecture	4602 Unité de gestion du réseau (UGR)	4605 Gestion des déchets urbains	4700 eauservice Lausanne		
NATURE	314	Entretien des biens immobiliers				20'000	14'000	80'000	114'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations				10'000			10'000
	318	Autres prestations de tiers	150'000	60'000	15'000		10'000		235'000
		<b>Total des charges</b>	<b>150'000</b>	<b>60'000</b>	<b>15'000</b>	<b>30'000</b>	<b>24'000</b>	<b>80'000</b>	<b>359'000</b>
	434	Redevances et prestations facturées					-24'000		-24'000
	436	Dédommagements de tiers				-10'000			-10'000
	480	Prélèvements sur les réserves				-20'000			-20'000
		<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-30'000</b>	<b>-24'000</b>	<b>0</b>	<b>-54'000</b>
		<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>150'000</b>	<b>60'000</b>	<b>15'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80'000</b>	<b>305'000</b>
		Page du préavis	page 18	page 19	page 19	page 19	page 20	page 21	

#### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'194'000.-	fr. 0.-	fr. 150'000.-

#### Pôle Gare - études pour l'aménagement du sous-sol de la place de la Gare

L'un des objectifs du programme Léman 2030 est d'augmenter la capacité d'accueil de la gare de Lausanne pour répondre à la demande des usagers CFF. L'accroissement notable de la fréquentation va générer un remaniement important de la plateforme CFF. Les différentes interfaces avec l'espace public et les quartiers voisins de la gare devront évoluer pour répondre à l'accroissement de l'usage du domaine public et participer à l'amélioration de l'accueil de tous les usagers du "Pôle Gare", notamment par la réalisation des accès aux trois futurs passages inférieurs permettant l'accès aux quais, aussi bien au nord des voies (place de la Gare) qu'au sud (front Epinettes / Simplon / Saugettes). Les études préliminaires pilotées par les CFF et la Ville de Lausanne ont mis en évidence un besoin accru de coordination des interventions pour assurer au mieux le rôle d'interface multimodal du périmètre de la place de la Gare.

Le projet piloté par les CFF fera l'objet d'une procédure d'approbation des plans (PAP) par l'Office fédéral des transports (OFT), dont la mise à l'enquête est prévue pour la seconde moitié de 2014. Les discussions menées entre les représentants des CFF, de la Ville, du Canton et de l'OFT ont conduit à la conclusion que le périmètre de mise à l'enquête PAP devait aussi inclure les éléments constitutifs du projet de la gare sis hors du domaine strictement CFF.

Pour répondre aux objectifs calendaires du projet, en particulier au jalon que représente le dépôt du dossier PAP auprès de l'OFT, un certain nombre d'études restent encore à mener pour consolider le projet au droit des interfaces de la gare avec les espaces publics. En outre, afin d'accompagner au mieux les CFF dans leur démarche et de garantir une coordination optimale entre le projet ferroviaire et ses interfaces, il est proposé d'initier rapidement la mise en œuvre d'un concours pour l'aménagement des espaces publics du Pôle Gare. La Ville de Lausanne joue un rôle actif et essentiel dans la dynamique du projet dans l'optique de maintenir un partenariat de qualité avec l'ensemble des participants à la dynamique "Pôle Gare", à savoir : le Canton, l'OFT, les tl et les CFF en tête.

Le disponible sur la rubrique concernée ne permet pas de financer cette dépense non connue lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2013. Nous sollicitons donc l'octroi d'un crédit supplémentaire pour couvrir le premier acompte sur la part lausannoise des études d'avant-projet.

#### 4300 Service d'urbanisme

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4300.318	Autres prestations de tiers	fr. 265'000.-	fr. 0.-	fr. 60'000.-

##### Etude de l'extension du Château de Béthusy

Etudes des variantes d'extension du Château de Béthusy pour le compte du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) afin d'évaluer l'impact patrimonial, urbanistique et environnemental des projets. En répondant favorablement aux besoins d'extension du TAS, la Municipalité souhaite favoriser le maintien de cette institution participant à l'image de marque de la Ville de Lausanne comme capitale olympique; sur ce principe, elle admet le report de la compensation de ce crédit supplémentaire sur le futur maître d'ouvrage (à déterminer).

#### 4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	fr. 27'000.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Le Service d'architecture a dû mandater un avocat au mois de mars 2013 pour défendre les intérêts de la Ville lors d'un recours à la CDAP lancé par une association contre le refus de la direction des travaux à lui fournir les plans des aménagements extérieurs d'une résidence qui se construit en ville. Cette affaire complexe constitue un cas très délicat. En effet, la décision de la CDAP qui désavouerait la pratique décennale de la Ville à refuser la consultation des plans hors délais d'enquête publique, chargerait encore davantage les collaborateurs concernés. Cette affaire, de mars à fin août 2013, a coûté fr. 14'880.10. Nous estimons que la suite pourra encore nous coûter 8'000 francs en frais d'honoraires.

Nous avons aussi en cours d'autres affaires qui exigent des prestations juridiques très spécifiques. Le coût estimé pour ces prestations est de 7'000 francs.

#### 460 Service d'assainissement

##### 4602 Unité de gestion du réseau (UGR)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4602.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 1'459'200.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
4602.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -1'160'200.-	fr. 0.-	fr. -20'000.-

### Frais de nettoyage du bâtiment des Terreaux 33

Jusqu'en 2012, les travaux de nettoyage des locaux occupés par le service d'assainissement à la rue des Terreaux 33 étaient effectués par une société privée. Dès 2012, la réalisation de ces prestations a été reprise par le Service du logement et des gérances (SLG).

Sur la base du décompte des frais facturés fin 2012 et des prestations réalisées à ce jour, il apparaît que l'enveloppe financière allouée est insuffisante.

Ainsi, le montant des prestations du SLG doit être adapté, et devrait s'élever à 58'000 francs/HT au lieu de 37'800 francs/HT budgété.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 38'000.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
4602.436	Dédommagements de tiers	fr. -46'600.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

### Travaux sur installations électriques station de pompage Vidy-Château

L'unité de gestion du réseau du service d'assainissement s'occupe de la maintenance et de la gestion d'un certain nombre d'ouvrages particuliers du réseau public d'évacuation des eaux, dont des stations pompage-relevage des eaux usées permettant d'acheminer les eaux usées en direction de la STEP de Vidy.

Suite à une inondation des locaux techniques de la station de pompage des eaux de Vidy-Château intervenue en décembre 2012, il a du être procédé à des travaux d'entretien et renouvellement des installations électriques de commande des équipements, afin de pouvoir maintenir en fonction la station, dans laquelle transitent les eaux usées des secteurs Bourdonnette et Bois-de-Vaux.

Les prestations réalisées par 2 sociétés spécialisées dans le cadre de ces interventions spécifiques se sont élevées à fr. 15'957.60 HT, montant non planifié dans le cadre du budget 2013 alloué.

Une partie des frais liés à ce dossier sera prise en charge par le fonds interne du service des assurances, qui a été sollicité.

### 4605 Gestion des déchets urbains

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4605.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 14'000.-
4605.318	Autres prestations de tiers	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
4605.434	Redevances et prestations facturées	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -24'000.-

### Sécurisation du site du Centre intercommunal de gestion des déchets

Le centre intercommunal de gestion des déchets à Malley connaît depuis le début de l'année une recrudescence des effractions et des vols sur son site. Ces derniers se sont encore accentués depuis quelques semaines à raison, en moyenne, de 1 cas/semaine. Ces visites entraînent des dégâts sur la clôture et dans les locaux et réclament au personnel plusieurs heures pour remettre le bâtiment en ordre d'activité. Une plainte est déposée systématiquement auprès de la police. Malgré la vidéosurveillance, il apparaît clairement que ce dispositif seul n'est pas suffisamment dissuasif, quand bien même il s'avère déjà fort utile à la police. Ainsi, il s'agit de compléter le dispositif par 1) terminer l'installation de vidéosurveillance par le biais de feux-flash/sirènes couplés à la détection de mouvements des caméras afin de faire fuir les éventuels visiteurs indésirables la nuit dès introduction dans le bâtiment, et 2) de faire surveiller le site par l'entreprise Securitas avec un agent et son chien présents de 22h00 à 04h00, 7j/7j et ce, durant 1 mois, dont l'effet dissuasif indéniable ne manquera pas de s'étendre bien au-delà.

Suite au rapport-préavis 2012/24 et afin d'appliquer le règlement communal sur la Gestion des déchets, un nouveau centre 4605 a du être créé, centre dont le budget est actuellement en cours de validation via une demande de crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série présentée par le Service financier.

#### 4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4700.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 350'000.-	fr. 156'000.-	<b>fr. 80'000.-</b>

#### Remplacement d'un ascenseur dans le bâtiment locatif à route de Lavaux 291 à Lutry

Dans le cadre d'une campagne de contrôle de conformité des ascenseurs des immeubles gérés par le service du logement et des gerances, réalisée en 2011, il ressort que l'ascenseur de l'immeuble de la route de Lavaux 291 à Lutry doit faire l'objet d'une complète remise à niveau.

L'appareil date de 1965. Le rapport de la maison ASCKA met en évidence de nombreuses non-conformités et décrit une installation passablement usée dans son ensemble. Aucune remise à niveau des installations n'a été faite en fonction de la connaissance technique actuelle en matière de sécurité.

Sachant qu'en terme de coût, une modernisation lourde revient pratiquement au même qu'un remplacement complet, c'est cette dernière option qui a été choisie.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE	
		5111 Unités Support	5112 Unités prestations	5212 Office régional de placement	5500 Service dentaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées		
NATURE	301	Traitements		-40'300				1'485'100		1'444'800
	303	Cotisations aux assurances sociales						123'300		123'300
	304	Cotisations à la caisse de pensions						45'300		45'300
	305	Assurance-accidents						13'700		13'700
	309	Autres charges de personnel						2'200		2'200
	310	Imprimés et fournitures de bureau						700		700
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	10'000	-10'000			-30'000	1'700		-28'300
	312	Eau, énergie et chauffage						4'600		4'600
	313	Marchandises		-10'000		-4'000	-20'000	24'400		-9'600
	314	Entretien des biens immobiliers		-27'000	102'000		29'400	4'200		108'600
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations				20'000		400		20'400
	316	Loyers et redevances d'utilisation						14'300		14'300
	317	Déplacements, débours, dédommagements						1'000		1'000
	318	Autres prestations de tiers		67'300	9'000	-16'000	50'000	1'100	-313'400	-202'000
	319	Impôts, taxes et frais divers						200		200
	330	Pertes, défalcatons, moins-values		20'000				500		20'500
	351	Participations à des charges cantonales						7'800		7'800
		<b>Total des charges</b>	<b>10'000</b>	<b>0</b>	<b>111'000</b>	<b>0</b>	<b>29'400</b>	<b>1'730'500</b>	<b>-313'400</b>	<b>1'567'500</b>
	434	Redevances et prestations facturées						-240'000		-240'000
	436	Dédommagements de tiers						-313'500		-313'500
439	Autres recettes					-29'400			-29'400	
450	Participation de la Confédération aux charges			-111'000					-111'000	
451	Participation du Canton aux charges	-10'000					-80'800		-90'800	
	<b>Total des revenus</b>	<b>-10'000</b>	<b>0</b>	<b>-111'000</b>	<b>0</b>	<b>-29'400</b>	<b>-634'300</b>	<b>0</b>	<b>-784'700</b>	
	<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'096'200</b>	<b>-313'400</b>	<b>782'800</b>	
	Page du préavis	page 23	page 23	page 24	page 24	page 24	page 25	page 27		

**511 Service social Lausanne - CSR***5111 Unités Support*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5111.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 12'900.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-
5111.451	Participation du Canton aux charges	fr. -820'400.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-

Imprimantes

Le SSL doit renouveler son parc d'imprimantes qui est obsolète. Certaines imprimantes ne sont plus fonctionnelles ou posent des problèmes d'utilisation. En 2012, une partie du parc a été renouvelé, en accord avec la Direction des systèmes d'information (DSI) de l'Etat de Vaud. La suite des renouvellements aura lieu en 2013. Un montant de fr. 10'000.- est prévu au budget et un montant supplémentaire de fr. 10'000.-, confirmé ultérieurement, est sollicité.

*5112 Unités prestations*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5112.318	Autres prestations de tiers	fr. 443'200.-	fr. 0.-	fr. 40'300.-
5112.301	Traitements	fr. 21'968'500.-	fr. 0.-	fr. -40'300.-

Engagement de civilistes

Le Service social engage des civilistes, afin d'utiliser leur potentiel pour des tâches d'importance pour le bien de la collectivité et qui ne peuvent pas être accomplies parce que les ressources sont insuffisantes. Les civilistes peuvent s'acquitter de leur obligation de service d'une manière qui a du sens pour eux.

Un montant de fr. 40'300.- est sollicité pour payer les indemnités aux civilistes ainsi que le versement des contributions selon l'art. 46 LSC et l'art. 95 de l'ordonnance sur le service civil (OSCi).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5112.318	Autres prestations de tiers	fr. 443'200.-	fr. 0.-	fr. 27'000.-
5112.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 61'300.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
5112.313	Marchandises	fr. 93'400.-	fr. 0.-	fr. -10'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 218'900.-	fr. 0.-	fr. -7'000.-

Frais d'interprètes

Un usager sur deux n'étant pas francophone, la présence d'un interprète aux entretiens des assistants sociaux et des gestionnaires de prestations RI est plus fréquente (augmentation constante depuis 2010).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5112.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr. 146'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
5112.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 218'900.-	fr. 0.-	fr. -20'000.-

Défalcations

Défalcations pour les appartements de transition plus importantes que prévues. Il s'agit en majorité de personnes qui ne dépendent plus de l'aide sociale ce qui ne nous permet pas récupérer ces loyers.

**521 Service du travail****5212 Office régional de placement**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5212.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 177'000.-	fr. 0.-	fr. 102'000.-
5212.318	Autres prestations de tiers	fr. 93'900.-	fr. 0.-	fr. 9'000.-
5212.450	Participation de la Confédération aux charges	fr. -11'219'300.-	fr. 0.-	fr. -111'000.-

Dans le but de répondre aux nouvelles dispositions légales en matière d'accueil des demandeurs d'emplois dans les offices régionaux de placement, l'ORP de Lausanne a dû transformer de manière relativement importante les zones de réception du public, aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages du bâtiment de Chauderon 9. Le service de l'emploi du Canton de Vaud a confirmé la prise en charge intégrale des coûts générés par ces transformations.

**5500 Service dentaire**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5500.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 19'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
5500.318	Autres prestations de tiers	fr. 72'400.-	fr. 0.-	fr. -16'000.-
5500.313	Marchandises	fr. 170'000.-	fr. 0.-	fr. -4'000.-

**Mise aux normes cantonales des stérilisateur du Service dentaire scolaire**

Afin de respecter les normes imposées par le Canton de Vaud depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 selon l'ODIM, en termes de stérilisation, le Service dentaire scolaire se voit dans l'obligation de faire contrôler chaque année tous les stérilisateur des cabinets dentaires conservateurs et orthodontiques.

Ce contrôle s'effectue en 2 étapes :

- première étape : révision des stérilisateur suivie, si nécessaire, de réparations.  
Coût de cette révision, sans réparations éventuelles : fr. 1200.- par stérilisateur
- deuxième étape : validation des stérilisateur.  
Coût de cette validation : fr. 880.- par stérilisateur

A cela s'ajoutent les réparations éventuelles difficilement prévisibles d'où une estimation d'environ 20'000 francs pour l'ensemble des stérilisateur (contrôles, validations et réparations).

**5800 Ecoles primaires et secondaires**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'932'000.-	fr. 180'800.-	fr. 29'400.-
5800.439	Autres recettes	fr. -19'000.-	fr. 0.-	fr. -29'400.-

**Optimisation énergétique de l'éclairage des collèges de Malley**

Il s'agit d'améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage des salles de classe et de gym du collège de Malley en remplaçant l'éclairage actuel par un éclairage plus efficient. Actuellement, la puissance cumulée de l'éclairage pour l'ensemble des salles dépasse les 28 kW pour une consommation annuelle de l'ordre de 53'500 kWh. Le nouvel éclairage de l'ensemble des salles aura une puissance cumulée de 8.5 kW (réduction de 70 %) pour une consommation de l'ordre de 16'500 kWh, soit une économie de 37'000 kWh. L'économie financière théorique sur la base de consommation moyenne est de 9'000 francs par an (ce chiffre pourra varier à la hausse ou à la baisse en fonction des conditions climatiques et des usages). En outre, le confort visuel pour les élèves sera grandement amélioré grâce à un éclairage plus homogène.

Le coût total pour cette installation s'élève à 56'400 francs, 27'000 francs pourront être absorbés par le budget courant du Service sur la rubrique 5800.314 "Entretien des biens immobiliers". Le solde fait l'objet du présent crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série de 29'400 francs qui sera entièrement compensé par le fonds pour l'efficacité énergétique.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5800.318	Autres prestations de tiers	fr. 3'510'400.-	fr. 287'200.-	fr. 50'000.-
5800.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 520'000.-	fr. 0.-	fr. -30'000.-
5800.313	Marchandises	fr. 729'000.-	fr. 0.-	fr. -20'000.-

#### Schéma directeur informatique du SEP+S et maintenance LAGAPES

A l'aube du développement du parascolaire pour les années 7-11, confié au service des écoles et en raison des enjeux liés à l'entretien, à l'équipement et au développement du parc immobilier scolaire (il s'agit en particulier de la gestion des devoirs surveillés, plus de 250 surveillants, des 10 réfectoires scolaires et celle de l'entretien des bâtiments et des conciergeries; bons de commande, gestion des auxiliaires et du personnel de nettoyage (45 concierges, 120 nettoyeuses) et, par exemple, entre 300 et 350 auxiliaires engagés pour les grands nettoyages durant les vacances d'été), le service doit construire dès que possible de nouveaux outils de gestion informatique. Ces derniers s'inscrivent dans une vision cohérente pour l'ensemble de la gestion du service et dans des synergies potentielles avec d'autres services de la DEJCS, notamment le service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE). Le changement presque complet de l'équipe qui dirige le Service et l'intérêt du SOI pour cette démarche qui s'inscrit dans la mise en place de schémas directeurs informatiques dans l'ensemble des services, offrent l'occasion de réaliser dans les plus brefs délais un tel schéma directeur pour le Service des écoles.

Après concertation avec le chef de service en fonction et son successeur désigné, le SOI a lancé un appel d'offre auprès d'entreprises compétentes dans ce type de projet. Après examen des offres, le SEP+S et le SOI ont porté leur choix sur une entreprise dont les collaborateurs chargés de ce mandat connaissent bien le domaine de la gestion scolaire et ont déjà eu l'occasion de collaborer avec le SEP+S dans le cadre d'un mandat attribué par le DFJC et la DSI.

A cet effet, en étroite concertation avec le SOI, le SEP+S sollicite un crédit supplémentaire 2<sup>ème</sup> série de 50'000 francs, destiné à financer le mandat d'accompagnement de l'élaboration du schéma directeur susmentionné.

#### **590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**

##### *5900 Lieux d'accueil de jour municipaux*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.301	Traitements	fr. 33'199'900.-	fr. 0.-	fr. 385'100.-
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'905'000.-	fr. 0.-	fr. 33'300.-
5900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 4'406'000.-	fr. 0.-	fr. 45'300.-
5900.305	Assurances-accidents	fr. 321'400.-	fr. 0.-	fr. 3'700.-
5900.309	Autres charges de personnel	fr. 179'700.-	fr. 0.-	fr. 2'200.-
5900.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 45'800.-	fr. 0.-	fr. 700.-
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 172'000.-	fr. 0.-	fr. 1'700.-
5900.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 202'000.-	fr. 0.-	fr. 4'600.-
5900.313	Marchandises	fr. 1'812'900.-	fr. 0.-	fr. 24'400.-
5900.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 100'000.-	fr. 0.-	fr. 4'200.-
5900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 72'000.-	fr. 0.-	fr. 400.-
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 1'519'800.-	fr. 0.-	fr. 14'300.-

5900.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 82'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 1'000.-</b>
5900.318	Autres prestations de tiers	fr. 2'418'300.-	fr. 0.-	<b>fr. 1'100.-</b>
5900.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 29'200.-	fr. 24'500.-	<b>fr. 200.-</b>
5900.330	Pertes, défalcatons, moins-values	fr. 69'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 500.-</b>
5900.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	<i>fr. -10'639'000.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i><b>fr. -125'000.-</b></i>
5900.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>fr. -521'100.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i><b>fr. -3'500.-</b></i>
5900.451	<i>Participation du Canton aux charges</i>	<i>fr. -7'305'500.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i><b>fr. -80'800.-</b></i>

#### Municipalisation de la Gardoche au 1<sup>er</sup> août 2013 – 12<sup>ème</sup> centre de vie infantine municipal

Le 28 mars 2013, la Municipalité a donné son accord de principe à une municipalisation de "La Gardoche".

Le 23 mai 2013, l'assemblée générale extraordinaire de l'association a décidé la municipalisation avec effet au 1<sup>er</sup> août 2013.

Dès le 1<sup>er</sup> août 2013, "La Gardoche" deviendra le 12<sup>ème</sup> centre de vie infantine municipal et le budget de fonctionnement nécessaire fait l'objet de la présente demande de crédits supplémentaires.

Au 31 juillet 2013, l'association aura honoré tous ses engagements, charges sociales et 13<sup>ème</sup> salaire prorata temporis inclus. La présente demande de crédits supplémentaires II/13 couvre la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 décembre 2013. Cette augmentation de dépenses sera compensée intégralement par une diminution des charges liée à la rubrique 5901.318 "Autres prestations de tiers".

Le budget 2014 inclura ce douzième centre de vie infantine municipal.

L'association est propriétaire du bâtiment et des parcelles n° 7046 et n° 7047. Le crédit hypothécaire s'élevait à fr. 453'176.20 au 31 décembre 2012. Il doit être renégocié à fin avril 2014. En mai 2014, la ville de Lausanne procédera à l'achat de ces objets et l'association procédera à sa dissolution.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
5900.301	Traitements	fr. 33'199'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 1'100'000.-</b>
5900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 2'905'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 90'000.-</b>
5900.305	Assurances-accidents	fr. 321'400.-	fr. 0.-	<b>fr. 10'000.-</b>
5900.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	<i>fr. -10'639'000.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i><b>fr. -115'000.-</b></i>
5900.436	<i>Dédommagements de tiers</i>	<i>fr. -521'100.-</i>	<i>fr. 0.-</i>	<i><b>fr. -310'000.-</b></i>

#### Excédents de dépenses pour la rubrique 5900.301 "Traitements"

Entre 2008 et 2012, la rubrique 5900.301 "Traitements" du SAJE s'était soldée par les résultats suivants :

2008	pour un plan des postes de 232.5 EPT, dépassement de	fr. 47'000.-
2009	pour un plan des postes de 241.8 EPT, dépassement de	fr. 583'000.-
2010	pour un plan des postes de 248.9 EPT, dépassement de	fr. 407'000.-
2011	pour un plan des postes de 380.2 EPT, non dépensé de	fr. 201'000.-
2012	pour un plan des postes de 383.6 EPT, non dépensé de	fr. 68'000.-

En 2011 et 2012, le secteur de l'accueil parascolaire (APEMS) a rejoint le Service d'accueil de jour de l'enfance. Le plan des postes de ce secteur permettait d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants accueillis à chaque rentrée scolaire jusqu'en 2012. Indirectement, il a permis de juguler les dépassements.

La prestation d'accueil de jour de l'enfance est soumise à une obligation légale de ne pas dépasser le quota/ratio adulte-enfants, et donc de remplacer toutes les absences du personnel éducatif. A ce jour, le coût

global des remplacements pour 2013 est estimé à 3'560'000 francs. Le dépassement probable du compte 5900.301 "Remplacements" est donc de 1'830'000 francs sur un budget de 1'730'000 francs.

Le déficit provient du sous-compte "Personnel auxiliaire – 301.02" et se présente ainsi :

• Centres de vie infantine	:	dépassement estimé à	fr. 1'294'000.-
• APEMS	:	dépassement estimé à	fr. 610'000.-
• Chauderon	:	non dépensé estimé à	fr. -74'000.-

L'estimation de l'excédent total de dépenses lié aux remplaçants s'élève donc à 1'830'000 francs.

Les principales causes d'absences en 2013 sont les suivantes :

• Maladie avec certificat	:	13.3 EPT
• Maladie grossesse	:	3.4 EPT
• Maternité, allaitement	:	5.0 EPT
• Accident	:	2.3 EPT

En projetant les données enregistrées jusqu'à fin août 2013, le cumul des absences à fin 2013 devrait atteindre 24 EPT sur un plan des postes de 398.2 EPT. Par contre, les postes "Personnel fixe – 301.01" et "Stagiaires – 301.06" devraient afficher une somme non dépensée d'environ 640'000 francs.

En résumé, la rubrique 5900.301 "Traitements" subirait un dépassement d'environ 1'190'000 francs (fr. 1'830'000.- moins fr. 640'000.-). Toutefois, les déductions sur le 13<sup>ème</sup> salaire liées aux vacances non payées ainsi qu'un léger "boni" prévu pour le CVE de la Sallaz (sous réserve de l'acceptation des crédits supplémentaires 2<sup>ème</sup> série de 2013 par le Conseil communal) devraient ramener ce déficit à 1'100'000 francs.

Par corrélation, les rubriques 5900.303 "Cotisations aux assurances sociales" et 5900.305 "Assurance-accidents" font également l'objet de dépassements (90'000 francs et 10'000 francs).

La dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires induites : "Redevances et prestations facturées – 5900.434" (-115'000 francs) et "Dédommagements de tiers – 5900.436" (-310'000 francs) : les projections effectuées sur la base des factures établies à ce jour permettent d'évaluer un excédent de recettes de 115'000 francs alors que les remboursements de traitements (principalement les accidents et les congés pour maternité) seraient également plus élevés d'environ 310'000 francs que la somme prévue au budget.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5900.351	Participation à des charges cantonales	fr. 644'800.-	fr. 0.-	fr. 7'800.-

#### Contribution à la Fondation d'accueil de jour de l'enfance (FAJE)

La sensible augmentation du nombre d'habitants à Lausanne a engendré le versement d'une contribution plus élevée à la FAJE.

#### *5901 Institutions subventionnées*

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
5901.318	Autres prestations de tiers	fr. 28'812'600.-	fr. 0.-	fr. -313'400.-

Voir détail sous rubrique 5900 "Municipalisation de la Gardoche au 1<sup>er</sup> août 2013 – 12<sup>ème</sup> centre de vie infantine municipal".

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		6601 Parcs et domaines	6900 Service financier		
NATURE	301	Traitements		70'000	70'000
	303	Cotisations aux assurances sociales		6'000	6'000
	304	Cotisations à la caisse de pensions		9'000	9'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	9'500		9'500
	318	Autres prestations de tiers		483'000	483'000
	<b>Total des charges</b>		<b>9'500</b>	<b>568'000</b>	<b>577'500</b>
	424	Plus-values, produits exceptionnels		-483'000	-483'000
	<b>Total des revenus</b>		<b>0</b>	<b>-483'000</b>	<b>-483'000</b>
<b>TOTAL FINANCES ET PATRIMOINE VERT</b>		<b>9'500</b>	<b>85'000</b>	<b>94'500</b>	
Page du préavis		page 28	page 29		

### 660 Service des parcs et domaines

#### 6601 Parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 194'200.-	fr. 0.-	fr. 9'500.-

#### Location imprimantes multifonctions

Dans le cadre de l'élaboration du budget de fonctionnement 2013, il a été décidé que les frais occasionnés par les imprimantes multifonctions devaient être dorénavant imputés sur le budget des services. Au préalable, ces montants étaient centralisés au SOI.

Compte tenu d'une mauvaise base de répartition, la part de Forêts, domaines et vignobles a été omise lors du transfert, d'où l'objet de ce présent crédit supplémentaire. Cette part se retrouve cependant répartie sur l'ensemble des services de la Ville.

**6900 Service financier**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6900.301	Traitements	fr. 4'148'400.-	fr. 0.-	<b>fr. 70'000.-</b>
6900.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 358'100.-	fr. 0.-	<b>fr. 6'000.-</b>
6900.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 636'900.-	fr. 0.-	<b>fr. 9'000.-</b>

Engagements d'auxiliaires

Le bureau du contentieux a subi diverses absences imprévues (pour causes de maladie et d'accidents) qui ont touché 5 personnes sur des durées variables et qui ont nécessité des recours à des auxiliaires afin de faire face au travail et notamment pour respecter les délais légaux dans les procédures de poursuites.

Certaines absences vont malheureusement se prolonger durant le deuxième semestre (environ 1.6 EPT). De plus, une collaboratrice à 100 % va subir une intervention chirurgicale qui la tiendra éloignée durant plusieurs semaines.

Afin d'assurer les tâches du bureau du contentieux durant le deuxième semestre, il est indispensable d'avoir recours à des auxiliaires. Le budget actuel du Service ne permettant plus d'absorber cette charge supplémentaire, un crédit supplémentaire est nécessaire.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
6900.318	Autres prestations de tiers	fr. 450'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 483'000.-</b>
6900.424	Plus-values, produits exceptionnels	fr. -3'100'000.-	fr. 0.-	<b>fr. -483'000.-</b>

Frais d'un emprunt obligataire

Lors de l'établissement des budgets, les types d'emprunts auxquels nous aurons recours, à savoir placements privés ou emprunts publics, ne sont pas encore connus. Dès lors, les agios (différence entre le prix d'émission et la valeur nominale) sur les émissions d'emprunts publics ne sont pas budgétisés, d'autant plus que leur montant est impossible à anticiper.

Lors de l'émission d'un emprunt obligataire en 2013, l'agio s'est monté à 483'000 francs. Les prescriptions comptables en la matière stipulent que l'agio doit être utilisé en premier lieu pour couvrir les frais d'émission (en l'occurrence de 1'310'000 francs). Dès lors, les frais de cet emprunt seront amortis pour ce montant sous la rubrique 6900.318 totalement compensé par une recette équivalente sous la rubrique 6900.424 pour la comptabilisation de l'agio.

Ces montants ont naturellement été pris en compte pour le calcul du coût complet de l'emprunt. Le présent crédit supplémentaire ne concerne donc que l'opération de comptabilisation de l'amortissement lié à l'agio pour lequel aucun montant n'est usuellement prévu au budget.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		71 Finances, administration et développement	74 Gaz et chauffage à distance	76 Electricité	77 Multimédia	78 Service commercial		
NATURE	301	Traitements	-101'200	101'200				0
	303	Cotisations aux assurances sociales	-8'700	8'700				0
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-12'900	12'900				0
	305	Assurance-accidents	-2'700	2'700				0
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		25'000	279'000		-50'000	254'000
	313	Marchandises		40'000				40'000
	314	Entretien des biens immobiliers		20'000				20'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		205'000	115'000		-180'000	140'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation		6'000	36'000			42'000
	318	Autres prestations de tiers			115'000	-40'000		75'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		950'000	-176'000	86'000		860'000
		<b>Total des charges</b>	<b>-125'500</b>	<b>1'371'500</b>	<b>369'000</b>	<b>46'000</b>	<b>-230'000</b>	<b>1'431'000</b>
	434	Redevances et prestations facturées		-180'000	-179'000	-46'000	180'000	-225'000
	436	Dédommagements de tiers	1'800	-1'800				0
	480	Prélèvements sur les réserves		-66'000	-115'000			-181'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>1'800</b>	<b>-247'800</b>	<b>-294'000</b>	<b>-46'000</b>	<b>180'000</b>	<b>-406'000</b>	
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>-123'700</b>	<b>1'123'700</b>	<b>75'000</b>	<b>0</b>	<b>-50'000</b>	<b>1'025'000</b>	
	Page du préavis	page 31	page 31	page 33	page 36	page 37		

**71 Finances, administration et développement**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
71.301	Traitements	fr. 8'112'700.-	fr. 0.-	fr. -101'200.-
71.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 691'800.-	fr. 0.-	fr. -8'700.-
71.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'110'800.-	fr. 0.-	fr. -12'900.-
71.305	Assurance-accidents	fr. 208'900.-	fr. 0.-	fr. -2'700.-
71.436	Dédommagements de tiers	fr. -144'400.-	fr. 0.-	fr. 1'800.-

Voir détail sous la rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande "Transfert du personnel de conciergerie oeuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance".

**74 Gaz et chauffage à distance**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.301	Traitements	fr. 10'190'400.-	fr. 95'300.-	fr. 101'200.-
74.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 876'200.-	fr. 7'900.-	fr. 8'700.-
74.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 1'540'700.-	fr. 14'700.-	fr. 12'900.-
74.305	Assurance-accidents	fr. 264'100.-	fr. 2'100.-	fr. 2'700.-
74.436	Dédommagements de tiers	fr. -245'000.-	fr. 0.-	fr. -1'800.-

Transfert du personnel de conciergerie oeuvrant sur le site de Pierre-de-Plan du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance

Suite à la réorganisation du Service du gaz et du chauffage à distance, 5 personnes (2.9375 EPT) de la section conciergerie ont été transférées du Service finances, administration et développement au Service du gaz et du chauffage à distance.

Ce nouveau rattachement étant plus logique en termes de management et d'organisation.

Par soucis de cohérence, les SIL souhaitent modifier le budget de ces 2 entités en transférant le budget des salaires du personnel entre ces deux services dès le 1<sup>er</sup> août 2013. Cependant, le transfert concernant les autres rubriques comptables rattachées à la conciergerie se fera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'167'000.-	fr. 25'000.-	fr. 25'000.-
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'456'000.-	fr. 23'000.-	fr. 90'000.-
74.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'415'000.-	fr. -168'000.-	fr. -65'000.-

Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"

Dans la séance du 28 février 2013, la Municipalité a validé les conditions générales et les montants forfaitaires de la prestation "raccordement gaz clé en main". Cette activité est gérée par un chef de projet rattaché au Service du gaz et du chauffage à distance, alors que les budgets pour les achats de matériel, les coûts de génie civil et les recettes sont sur le budget 2013 du Service commercial, bien qu'imputable au timbre.

Par soucis de cohérence, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 180'000 francs sur les rubriques 311 : 25'000 francs / 315 : 90'000 francs / 434 : 65'000 francs (recette), entièrement compensé sur les rubriques équivalentes du Service commercial.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.313	Marchandises	fr. 41'000.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -1'816'000.-	fr. 0.-	fr. -40'000.-

Nouvelle protection individuelle pour la sécurité des collaborateurs travaillant sur le réseau gaz : acquisition des équipements de protection individuelle (EPI)

Pour assurer la sécurité physique des collaborateurs travaillant sur le réseau du gaz, il est nécessaire d'adapter et compléter les EPI actuels. En effet, le personnel est confronté à de nombreux dangers (fuites de gaz avec risque d'inflammation de gaz) sur les chantiers de gaz et doivent être protégés. Le coût global comprend un casque de pompier et une tenue anti-feu réglementaire. Le coût de cet équipement s'élève à environ 2'000 francs par personne. Les collaborateurs sont au nombre de 18, ce qui représente un montant global d'environ 40'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 40'000 francs sur la rubrique 313, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du gaz (voir rubrique 480).

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
74.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 72'000.-	fr. 0.-	fr. 20'000.-
74.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 117'700.-	fr. 0.-	fr. 6'000.-
74.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -1'816'000.-	fr. 0.-	fr. -26'000.-

Remplacement urgent d'une paroi de briques de verre sur le bâtiment abritant la chaudière n° 6 de l'usine de Pierre-de-Plan

La partie concernée du bâtiment de l'Usine de Pierre-de-Plan date de 1994 (19 ans) et doit être assainie de manière urgente. En effet, l'entretien des parois de briques de verre situées au sommet du bâtiment qui abrite la chaudière n° 6 est nécessaire d'être effectué dès que possible. Le coût du remplacement de la paroi s'élève à environ 20'000 francs.

Certaines briques à l'intérieur du bâtiment se cassent et les morceaux de verres se désolidarisent de la structure et tombent (d'une quinzaine de mètres de hauteur). Le risque de blessures des collaborateurs est réel.

Pour effectuer le remplacement de la paroi, il est nécessaire de recourir au montage d'échafaudages en location pour un montant d'environ 6'000 francs.

C'est pourquoi, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 26'000 francs sur les rubriques 314 : 20'000 francs et 316 : 6'000 francs, montant qui sera compensé.

A titre de compensation, il propose de compenser ce crédit par une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve et de renouvellement du CAD (voir rubrique 480).

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 3'456'000.-	fr. 23'000.-	<b>fr. 115'000.-</b>
74.434	<i>Redevances et prestations facturées</i>	fr. -2'415'000.-	fr. -168'000.-	<b>fr. -115'000.-</b>

Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"

Dans la séance du 28 février 2013, la Municipalité a validé les conditions générales et les montants forfaitaires de la prestation "raccordement gaz clé en main". Cette activité est gérée par un chef de projet rattaché au Service du gaz et du chauffage à distance, alors que les budgets pour les achats de matériel, les coûts de génie civil et les recettes sont sur le budget 2013 du Service commercial, bien qu'imputable au timbre.

Par soucis de cohérence, le Service du gaz et du chauffage à distance demande un crédit supplémentaire total de 230'000 francs sur les rubriques 315 : 115'000 francs / 434 : 115'000 francs (recette), entièrement compensé sur les rubriques équivalentes du Service commercial.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 1'881'500.-	fr. 0.-	<b>fr. 950'000.-</b>

Augmentation de l'attribution au fonds "Agenda 21" suite à une modification du règlement du 25 septembre 2012

Pour alimenter le fonds communal pour le développement durable, le Service du gaz et du chauffage à distance doit verser un montant de 0.05 ct par kWh sur les ventes de gaz.

Or, le règlement a été modifié le 25 septembre 2012 et prévoit un doublement de cette attribution. Ainsi, le montant s'élève pour l'année 2013 à 0.1 ct par kWh sur les ventes de gaz.

Au budget 2013, avec une estimation des quantités vendues de 1'900 GWh, l'attribution au fonds Agenda s'élève à 950'000 francs.

Avec un montant de 0.1 ct/kWh, le montant de l'attribution sera de 1'900'000 francs. C'est pourquoi le Service du gaz&cad demande un crédit supplémentaire total de 950'000 francs sur la rubrique 319.

## 76 Electricité

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'130'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 100'000.-</b>
76.319	<i>Impôts, taxes et frais divers</i>	fr. 19'521'700.-	fr. 0.-	<b>fr. -100'000.-</b>

Projet SIRS Viewer : Achat licences SIRS Viewer

Actuellement, pour toute intervention sur les réseaux SEL, les intervenants doivent rechercher, réunir et synthétiser une multitude de documents papier, pour disposer de l'information à jour utile. En outre, une mise à jour quotidienne par "post-it" de 7 copies papier de la géoschématique basse tension est réalisée.

Le viewer SIRS permet de disposer de toutes les informations utiles par fenêtrages simultanés sur la même application et sur un seul support. Les tablettes PC, renforcées et étanches, sont ce support et permettent la consultation de toutes les données utiles et les mesures pour le rétablissement on-line des réseaux, sur le terrain.

L'application précitée, en lien avec des tablettes PC, permettra :

- la suppression des mises à jour "post-it" précitées
- une seule copie de la géoschématique BT et MT (économie de papier)
- un gain de temps non négligeable dans le cadre des interventions
- diminution des déplacements et des échanges de courriels pour la recherche des informations utiles.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'130'000.-	fr. 0.-	fr. 130'000.-
76.434	Redevances et prestations facturées	fr. -88'000'200.-	fr. 0.-	fr. -130'000.-

#### Construction de l'éclairage public sur les nouveaux cheminements de la commune du Mont-sur-Lausanne

Dans le cadre de nos activités pour les communes externes, nous avons été mandatés par la commune du Mont-sur-Lausanne afin de réaliser les travaux d'aménagement de l'éclairage sur le plan de quartier de Champ Meunier, soit la route d'accès et les cheminements piétonniers ce qui représente environ 60 points lumineux.

Ce montant sera entièrement refacturé à la commune du Mont-sur-Lausanne.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 2'130'000.-	fr. 0.-	fr. 49'000.-
76.434	Redevances et prestations facturées	fr. -88'000'200.-	fr. 0.-	fr. -49'000.-

#### Prestations pour tiers pour les communes de Lausanne et alentours

Afin de pouvoir répondre aux demandes de nos clients des communes Lausanne et alentours, pour l'installation de divers éclairages, nous avons besoin d'acheter différents matériels (lampes, luminaires, mâts, etc.) pour les chantiers suivants :

Lausanne : Eclairage chemin de la Vallonnette (maison de quartier de Chailly) 7'000.-

Ce montant sera refacturé au Service du logement et des gérances.

Jouxten : Eclairage du chemin de Beau-Cèdre 7'000.-

Ce montant sera refacturé à la commune de Jouxten

Prilly : Eclairage gare LEB Union-Suettaz 15'000.-  
Eclairage route des Flumeaux supérieur 12'000.-  
Eclairage route des Flumeaux bas – Ch. de la Meunière 8'000.-

Ces montants seront refacturés à la commune de Prilly.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'992'500.-	fr. 150'000.-	fr. 115'000.-
76.480	Prélèvements sur les réserves	fr. -5'268'700.-	fr. -150'000.-	fr. -115'000.-

#### Réparation de la passerelle située au-dessus de l'A9 au km 4.97 à Romanel

Suite à une inspection du Passage Supérieur (PS) RC 448, qui se situe à proximité directe de la passerelle citée en référence, le mandataire de l'Office Fédéral des Routes (OFROU) a constaté que cette dernière présentait des dégâts importants.

Cette passerelle n'ayant jamais fait l'objet d'une inspection ou diagnostic, le SEL a mandaté le bureau d'ingénieurs Schopfer & Niggli SA pour établir un rapport sur l'état de la passerelle et les éventuels travaux et solutions à envisager pour la réparation de l'ouvrage.

Le constat établi par ce bureau est alarmant, il relève que l'état des anneaux de ciment (éléments non porteurs) présente un réel danger pour les usagers de l'A9. En effet, l'eau de pluie s'est infiltrée entre ces éléments et les piliers porteurs. Sous l'action du gel, l'eau a provoqué des fissures importantes des anneaux en ciment.

Afin d'éviter que des fragments de la passerelle ne se détachent, un assainissement doit être réalisé dans les meilleurs délais soit :

- reprofilage du béton d'enrobage détérioré ainsi que traitement anticorrosion des armatures
- évacuation de la végétation sur la culée sud
- piquage et démontage des anneaux de ciment
- piquage, reprofilage et traitement des piliers porteurs
- protection des piliers contre les agressions environnementales
- mise en place d'une résine d'étanchéité ou de ferblanterie de couverture
- nettoyage et application d'une peinture anticorrosion sur les éléments métalliques.

Sous cette passerelle, propriété du Service de l'électricité, se trouvent des tubes dans lesquels passent des câbles 125 kV qui alimentent tout le sud-ouest lausannois.

Un crédit supplémentaire avait été demandé en 2012 pour la réparation de cette passerelle. Suite au rapport établi par le bureau Schopfer et Niggli, des renseignements complémentaires ont été demandés par l'ORFOU pour une vérification de la sécurité.

Ce rapport portait sur une étude parasismique et choc de véhicule. Une correction avec renforts d'appuis a été retenue en complément de l'assainissement initial d'où un coup supplémentaire de 15'000 francs par rapport au crédit supplémentaire de 2012.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 4'461'700.-	fr. 0.-	fr. 36'000.-
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 19'521'700.-	fr. 0.-	fr. -36'000.-

#### Location véhicule technique - camion nacelle

L'unité d'Interventions et Réparations déléguée au montage des manifestations procède chaque année à l'installation des alimentations et tableaux électriques principaux de plus 160 manifestations. La plus importante est le Festival de la Cité et les plus petites sont les fêtes de quartier.

Cette unité est composée en moyenne de 3 personnes, il leur est nécessaire de disposer de moyens modernes et efficaces. La nacelle permet non seulement un gain de temps appréciable, mais également un travail en hauteur en toute sécurité.

L'alimentation des différentes manifestations (Carnaval de Lausanne, 20 km de Lausanne, Festival de la Cité, Athlétissima, Triathlon de Lausanne, Equissima, Marathon de Lausanne, etc.) nécessite la plupart du temps de tirer des câbles au dessus des voies de circulation, de bus, des passages piétons et des différentes places de fêtes. Ces travaux annuels sont répartis durant la période estivale et ils ne peuvent, par conséquent, pas être déplacés. Les dates sont fixées par les organisateurs selon leur propre échéancier.

Par inadvertance, cette charge n'a pas été reportée au budget 2013.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'659'400.-	fr. 0.-	fr. 75'000.-

#### Transformation de l'application de gestion de l'éclairage public en version Web

Dans le cadre des activités de l'éclairage public (EP), qui s'étendent sur les réseaux de nos communes partenaires, nous devons pouvoir bénéficier d'un suivi permanent de l'évolution des sources lumineuses et des candélabres. La version actuelle du logiciel ne permet pas de gérer toutes ces nouvelles applications.

La mutation de la version actuelle vers une solution web est indispensable à la bonne gestion du patrimoine d'éclairage public et des communes bénéficiant d'un contrat d'entretien. Celle-ci permettra :

- d'optimiser et d'anticiper les coûts de l'entretien en fonction des nouvelles technologies
- de centraliser les données des pannes
- de planifier, à long terme, le renouvellement des installations obsolètes de l'EP
- de mettre à disposition des communes sous contrat, un viewer de leur réseau, afin de rester concurrentiel face au lobby des entreprises privées.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
76.318	Autres prestations de tiers	fr. 4'659'400.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-
76.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 19'521'700.-	fr. 0.-	fr. -40'000.-

#### Prestations monteurs externes

Des surcoûts de travaux passagers nous obligent à faire appel à de la main-d'œuvre externe de manière ponctuelle. Dans la mesure du possible, nous prévoyons pendant ces périodes des équipes de travail formées d'un collaborateur SEL et de collaborateurs externes.

Ces derniers mois, de telles ressources externes ont été employées pour l'activité des branchements provisoires (notamment des manifestations), activité d'un centre financier qui n'a pas de budget à la nature comptable appropriée.

## 77 Multimédia

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'548'200.-	fr. 0.-	fr. 40'000.-
77.318	Autres prestations de tiers	fr. 5'520'000.-	fr. 320'000.-	fr. -40'000.-
77.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 3'548'200.-	fr. 0.-	fr. 46'000.-
77.434	Redevances et prestations facturées	fr. -34'751'500.-	fr. 0.-	fr. -46'000.-

#### Contre-prestations Internet

##### 1) Contre-prestations Internet

Le Service multimédia est très souvent sollicité pour fournir une connexion Internet avec ou sans Wi-Fi pour des événements sportifs, culturels, lors de festivals ou dans des établissements tels que bars ou restaurants.

Les coûts de mise en place sont tout d'abord évalués par la division technique. Cette évaluation est nécessaire afin d'estimer les contreparties, comme par exemple la visibilité du logo Citycable, la mise à disposition de brochures, voire la diffusion du spot vidéo. En se fondant sur cette évaluation des coûts et

des possibilités de visibilité, le chef de service, ou son adjointe, décide si oui ou non le Service multi-média s'engage à fournir cette prestation.

Cette prestation est fournie contre une autre prestation et aucun flux de liquidité n'est échangé; il est cependant nécessaire pour chaque partie d'établir une facture, afin d'assurer la comptabilisation adéquate des charges et des recettes de chacun des partenaires ainsi que le respect des exigences légales en matière de TVA. Ces factures sont enregistrées sur la rubrique 77.319 en charges et sur la rubrique 77.434 en recettes. Les montants sont exactement équivalents et se compensent. Pour l'année 2013, le total des montants, devrait s'élever à 46'000 francs.

Ces montants n'ont pas été budgétés en 2013.

## 2) Frais de promotion

Le lancement de la TV+ en octobre 2013 et l'augmentation du sponsoring LHC créent une part du budget plus importante que prévu, notamment 40'000 francs. Le montant sera compensé par une économie de la rubrique 77.318.

## 78 Service commercial

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
78.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 94'600.-	fr. 0.-	fr. -25'000.-
78.315	<i>Entretien d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 198'500.-	fr. 0.-	fr. -90'000.-
78.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'474'000.-	fr. 0.-	fr. 65'000.-

Voir détail sous rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande «Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"».

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
78.311	<i>Achats d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 94'600.-	fr. 0.-	fr. -25'000.-
78.315	<i>Entretien d'objets mobiliers et d'installations</i>	fr. 198'500.-	fr. 0.-	fr. -90'000.-
78.434	Redevances et prestations facturées	fr. -2'474'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Voir détail sous rubrique 74 "Gaz et chauffage à distance", demande «Transfert des comptes du Service commercial à ceux du Service du gaz et du chauffage à distance : Prestations "raccordements clés en mains"».

## 8. MULTIDIRECTION

### AFC – Contrôle TVA

L'administration fédérale des contributions (AFC) a procédé à un contrôle TVA de l'ensemble des services assujettis de la Ville de Lausanne entre mars et juin 2013, pour les périodes fiscales 2008 à 2011. La Direction des travaux ayant déjà fait l'objet du contrôle fin 2011 et 2012, les conséquences sur le budget de fonctionnement ont été enregistrées dans les comptes 2012 de cette direction.

Certains services ayant fait l'objet d'un rattrapage ne peuvent pas absorber cette dépense supplémentaire par leur budget de fonctionnement, c'est pourquoi un crédit supplémentaire est demandé.

Suite au contrôle, des corrections ont également dû être apportées sur les décomptes 2012; ces charges supplémentaires sont également incluses dans ce crédit ainsi que les intérêts moratoires.

Ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par prélèvement sur la provision générale pour risques TVA, ainsi que, pour le Service de l'électricité, par le fonds de péréquation pour le financement de l'éclairage public.

Total du crédit supplémentaire par service et par nature :

		SERVICES										TOTAL PAR NATURE
		1500 Service d'organisation et d'informatique	2101 Service des sports	2200 Service de la police du commerce	2300 Service du contrôle des habitants	3101 Corps de police	3306 Service du logement et des gérances	6601 Service des parcs et domaines	6900 Service financier	76 Service de l'électricité	77 Service multimédia	
NATURE	319 Impôts, taxes et frais divers	25'800	14'400	30'800	7'000	62'800	28'500	4'500		723'700	72'100	969'600
	<b>Total des charges</b>	<b>25'800</b>	<b>14'400</b>	<b>30'800</b>	<b>7'000</b>	<b>62'800</b>	<b>28'500</b>	<b>4'500</b>	<b>0</b>	<b>723'700</b>	<b>72'100</b>	<b>969'600</b>
	480 Prélèvements sur les réserves								-245'900	-723'700		-969'600
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-245'900</b>	<b>-723'700</b>	<b>0</b>	<b>-969'600</b>
<b>TOTAL MULTIDIRECTION</b>		<b>25'800</b>	<b>14'400</b>	<b>30'800</b>	<b>7'000</b>	<b>62'800</b>	<b>28'500</b>	<b>4'500</b>	<b>-245'900</b>	<b>0</b>	<b>72'100</b>	<b>0</b>

## 9. TAXE SUR LES DECHETS

Mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets et subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville – Présentation des demandes de crédit supplémentaires 2013

La nouvelle taxation sur les déchets, appliquée dès le premier janvier 2013 par le biais de l'acceptation du rapport-préavis 2012/24, implique la prise en considération des différents effets financiers et organisationnels suivants :

- le nouveau règlement d'application nécessite la création d'une nouvelle unité budgétaire 4605 regroupant tout le périmètre des charges nouvellement couvert par la taxe sur les déchets (conclusion n° 7 du préavis 2012/24);
- la mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets implique également des charges supplémentaires pour la Ville de Lausanne, principalement en raison des coûts supplémentaires en lien avec les sacs taxés, la taxe au m<sup>3</sup>, l'achat de conteneurs mais également en raison des mesures sociales validées par le Conseil communal (distribution de sacs pour les nouveaux nés notamment).

De plus, votre Conseil a également adopté le «*Règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale*» dont les impacts devaient être compensés par les recettes engendrées par la nouvelle taxation sur les déchets (préavis 2012/21).

Les coûts induits par ces éléments n'ont pas été intégrés de manière détaillée dans le cadre du budget 2013. Tel que prévu dans la conclusion n° 10 du préavis 2012/24, validé le 13 novembre 2012, ces derniers de-

vaient être présentés par le biais d'un crédit supplémentaire une fois les besoins répertoriés avec plus grande précision.

Ces éléments ont pu dans l'intervalle être identifiés et font l'objet de quatre crédits supplémentaires distincts.

La synthèse des variations budgétaires développées par les différents crédits supplémentaires est la suivante :

(En CHF)	Charges	Recettes	Net
CS1. 4601 - Ramassage et tri des déchets	-26'909'300	-9'607'700	-17'301'600
CS1. 4605 - Gestion des déchets urbains	27'988'300	27'988'300	-
<b>Total CS1 net</b>	<b>1'079'000</b>	<b>18'380'600</b>	<b>-17'301'600</b>
CS2. Impacts financiers pour la Ville	2'265'000	30'000	2'235'000
CS3. Impacts financiers pour la Ville - AA	115'000		115'000
CS4. 1100 - Subvention de 80.-	10'480'000		10'480'000
<b>Total net</b>	<b>13'939'000</b>	<b>18'410'600</b>	<b>-4'471'600</b>

La mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets implique une amélioration de CHF 4.5 mios en 2013 déjà intégrée au budget. Ce montant est conforme à celui qui avait été annoncé dans le préavis 2012/21 (entre CHF 4 et 4.5 mios).

En voici le détail :

Création d'un nouveau centre budgétaire 4605

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4601 Assainissement	4605 Gestion des déchets		
NATURE	301	Traitements	-9'429'900	10'367'300	937'400
	303	Cotisations aux assurances sociales	-822'500	894'300	71'800
	304	Cotisations à la caisse de pensions	-1'343'500	1'366'800	23'300
	305	Assurance-accidents	1'300	278'800	280'100
	309	Autres charges de personnel	-36'000	35'400	-600
	310	Imprimés et fournitures de bureau	-62'500	77'800	15'300
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-37'100	48'100	11'000
	312	Eau, énergie et chauffage	-80'000	78'700	-1'300
	313	Marchandises	-919'000	969'000	50'000
	314	Entretien des biens immobiliers	-19'400	43'100	23'700
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	-329'300	487'000	157'700
	316	Loyers et redevances d'utilisation	-22'500	44'300	21'800
	317	Déplacements, débours, dédommagements	-28'500	31'000	2'500
	318	Autres prestations de tiers	-10'559'000	9'546'400	-1'012'600
	319	Impôts, taxes et frais divers	-754'500	815'500	61'000
	331	Amortissement du patrimoine administratif	-1'622'200	2'065'200	443'000
	352	Participation à des charges de communes	-10'900	22'900	12'000
	390	Imputations internes	-833'800	816'700	-17'100
		<b>Total des charges</b>	<b>-26'909'300</b>	<b>27'988'300</b>	<b>1'079'000</b>
	424	Plus-values, produits exceptionnels	15'000	-15'000	0
	427	Revenus des biens du patrimoine administratif	2'000	-2'000	0
	434	Redevances et prestations facturées	6'830'300	-25'227'900	-18'397'600
	435	Ventes	2'076'000	-1'866'200	209'800
	436	Dédommagements de tiers	18'200	-209'200	-191'000
	439	Autres recettes	3'000	-4'800	-1'800
	450	Participation de la Confédération aux charges	6'000	-6'000	0
	452	Participation de communes aux charges	523'000	-523'000	0
490	Imputations internes	134'200	-134'200	0	
	<b>Total des revenus</b>	<b>9'607'700</b>	<b>-27'988'300</b>	<b>-18'380'600</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>-17'301'600</b>	<b>0</b>	<b>-17'301'600</b>	

Conformément au rapport-préavis 2012/24, un nouveau centre budgétaire doit être créé pour la gestion des déchets urbains afin de garantir la transparence du dispositif mis en place et, notamment, la couverture des coûts en application du règlement communal sur la Gestion des Déchets.

Comme décidé par le Conseil communal, cette demande est présentée par voie de crédit supplémentaire de manière exhaustive. Les impacts financiers induits par l'introduction du nouveau mode de financement des déchets ont pu être déterminés et répertoriés avec une plus grande précision que lors de l'élaboration du budget.

#### Coûts supplémentaires pour la Ville induit par la nouvelle taxe sur les déchets

		NATURE						TOTAL PAR SERVICE
		312 Eau, énergie et chauffage	313 Marchandises	319 Impôts, taxes et frais divers	365 Subventions à des institutions	451 Participation du Canton aux charges	480 Prélèvements sur les réserves	
SERVICES	2101	Service des sports		2'500				2'500
	2201	Inhumations et incinérations			15'900			15'900
	2500	Service de protection et sauvetage			44'600			44'600
	2703	Service des assurances sociales		400'000				400'000
	3101	Corps de police		6'000	55'000			61'000
	3306	Service du logement et des gérances		27'000	306'500			333'500
	4201	Service des routes et de la mobilité	27'000	547'000	13'000			587'000
	4603	Traitement des eaux usées		2'000	27'000		-27'000	2'000
	4700	Eauservice Lausanne	37'300		16'300			53'600
	5112	Unités prestations		3'000	5'000			8'000
	5113	Subventions et aides individuelles				32'000		32'000
	5214	Emplois temporaires subventionnés (ETSL)		3'000				3'000
	5612	Accueil vacances			5'300			5'300
	5613	Institutions d'éducation		3'000			-3'000	0
	5614	Cultes et temples		3'100	52'700			55'800
	5800	Service des écoles primaires et secondaires		1'000	367'700			368'700
	5900	Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)		31'000	3'200			34'200
	6601	Service des parcs et domaines		3'500	67'400			70'900
70	Secrétariat général			65'000			65'000	
76	Service de l'électricité			92'000			92'000	
<b>TOTAL</b>		<b>64'300</b>	<b>1'032'100</b>	<b>1'136'600</b>	<b>32'000</b>	<b>-3'000</b>	<b>-27'000</b>	<b>2'235'000</b>

Conformément au rapport-préavis 2012/24 et en application du règlement communal sur la Gestion des Déchets, la présente demande de crédit supplémentaire synthétise les besoins complémentaires nécessaires

pour la Ville afin de se mettre en conformité. Il s'agit principalement de l'achat de sacs poubelles respectant les nouvelles normes (CHF 0.1 mio) les montants nécessaires pour couvrir la nouvelle taxe au mètre cube et au poids (CHF 1.2 mio), la mise en œuvre des mesures sociales (distribution de sacs pour les nouveaux nés et incontinents CHF 0.4 mio) ainsi que l'achat de corbeilles à déchets (CHF 0.5 mio).

#### Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.1462	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'306'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

Voir détail sous "B. Autorisations d'achats" ci-après, rubrique 4201 "Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage".

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
1100.366	Aides individuelles	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 10'480'000.-

Par l'acceptation des conclusions du préavis 2012/21, le Conseil communal a adopté le "règlement du Conseil communal visant à l'introduction d'une subvention annuelle de 80 francs aux habitants en résidence principale à Lausanne" visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville.

Conformément à l'article 2 du règlement, 80 francs seront versés à toutes les personnes physiques établies en résidence principale à Lausanne de manière ininterrompue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre inclus.

La présente demande de crédit supplémentaire doit permettre d'inscrire au budget de fonctionnement les montants nécessaires pour l'année 2013. Le montant a été calculé sur la base de 131'000 ayants-droit.

Le coût supplémentaire est compensé par les recettes engendrées par la nouvelle taxation sur les déchets, conformément à l'argumentaire développé dans le préavis 2012/21.

\* \* \*

## **B. AUTORISATIONS D'ACHATS**

### **1. ADMINISTRATION GENERALE ET CULTURE**

#### **1500 Service d'organisation et d'informatique**

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
150.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'836'900.-	fr. 0.-	fr. 360'000.-

#### Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft

La sortie du préavis "Evolution et extension du réseau RECOLTE et des infrastructures informatiques pour la période 2013-2017" a été retardée en raison du changement de chef de service du SOI intervenu en mai 2012 et du temps nécessaire à la définition de la stratégie informatique pour les années à venir, exposée dans le Schéma Directeur Informatique approuvé par la Municipalité le 20 décembre 2012. Les moyens pour réaliser ces objectifs sont maintenant définis. Le préavis correspondant sera soumis à l'appréciation de la Municipalité ces prochains jours.

Ce préavis contient un ensemble de renouvellements à effectuer (logiciels et matériel). C'est le cas des contrats de licences Microsoft, le contrat précédent étant arrivé à échéance le 30 juin 2013. Le SOI a mené un ensemble d'études afin de limiter au strict nécessaire l'ampleur du nouveau contrat tout en préservant, dans les cas où cela se justifie, les investissements réalisés au cours des cinq dernières années.

Le fait de reporter au-delà du 30 juin 2013 la signature des nouveaux contrats aurait fait perdre à la Ville la propriété de certains logiciels nécessaires (plus exactement la mise à jour des versions). Ceci aurait eu pour conséquence de devoir racheter les licences complètes de ces logiciels pour accéder aux nouvelles versions, ce qui aurait entraîné une dépense supplémentaire inutile d'environ 3'000'000 de francs.

Le SOI a donc validé ces contrats, sous réserve de l'accord des autorités, qui est attendu du fournisseur d'ici au 31 juillet 2013 au plus tard. Compte tenu du fait que le crédit d'investissement appelé à supporter cette dépense n'est pas voté, il est proposé de faire supporter cette charge, de 457'000 francs TTC, par les comptes des autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2013, où elle n'a pas été prévue.

## 2. SPORTS, INTEGRATION ET PROTECTION DE LA POPULATION

### 2101 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
2101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 88'000.-	fr. 41'000.-	fr. 205'000.-

#### Remplacement d'une surfaceuse à glace pour la patinoire de la Pontaise

Une surfaceuse permet d'égaliser la surface d'une patinoire, en rabotant une fine couche de glace, puis en répandant une légère couche d'eau qui, étalée par l'engin au moyen d'une longue serpillière, gèle dans les minutes qui suivent. Une surfaceuse est indispensable à l'exploitation de toute patinoire.

La surfaceuse actuelle, totalisant 7'200 heures d'utilisation et acquise en 1990, est hors d'usage depuis début mars 2013. En effet, outre la panne générale du circuit électrique et le fait que toutes les commandes hydrauliques sont en fin de vie, le carter de la pompe hydraulique est fissuré et le radiateur doit être remplacé. La remise en état, estimée à 40'000 francs, n'apparaît pas soutenable économiquement pour un engin de cet âge.

Par ailleurs, cette surfaceuse fonctionne à l'essence, qui est stockée dans une citerne à paroi simple, pour laquelle le Service des sports dispose d'une autorisation d'exploitation valable jusqu'au 31 décembre 2014. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, seuls les réservoirs enterrés à double paroi, équipés d'un détecteur de fuite, seront admis, conformément à la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux). La Ville se trouvera donc dans l'obligation d'assainir cette citerne, pour un coût estimé à quelque 30'000 francs.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de procéder à l'achat d'une surfaceuse électrique. De fait, d'un coût légèrement plus élevé que celles à essence, les surfaceuses électriques ne dégagent pas de monoxyde de carbone et répondent aux dernières normes environnementales. La motorisation électrique, qui offre également l'avantage de ne demander que peu d'entretien, ne nécessite que peu d'aménagements complémentaires des locaux actuels. De plus, cette surfaceuse serait de la nouvelle génération, avec des améliorations techniques appréciables, telles que le changement plus rapide du couteau, la possibilité de régler la hauteur et l'inclinaison de celui-ci, afin d'avoir une surface de glace impeccable, un pré-réglage défini, etc. Enfin, elle devrait également être utilisable dans la nouvelle patinoire couverte, qui est prévue dans le projet Métamorphose concernant les Plaines-du-Loup. Au demeurant, l'option d'une location annuelle a été étudiée et abandonnée. En effet, son coût, de quelque 38'200 francs par an, n'est également pas soutenable économiquement.

Cette nouvelle acquisition ne figurant pas au budget des autorisations d'achats pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 205'000 francs s'avère nécessaire.

### 3. LOGEMENT ET SECURITE PUBLIQUE

#### 3101 Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'946'600.-	fr. 66'300.-	fr. 49'000.-
3101.1463.1	Recettes	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. -49'000.-

#### Remplacement d'un poste de police mobile

Dans le cadre de sa politique de sécurité urbaine de proximité et du prolongement du plan d'action sécuritaire 2013/2014, le Corps de police souhaite accroître sa visibilité sur le terrain en acquérant un nouveau véhicule qui sera dans un premier temps affecté à la sécurisation de certains secteurs du centre-ville. Il sera, par la suite, déployé dans les quartiers périphériques.

Le poste de quartier mobile actuel ne permet plus de répondre aux besoins. Sa vétusté et son encombrement créant souvent plus de difficultés que de bénéfices, il est prévu de le recycler hors du Corps de police.

Le montant de 49'000 francs comprend uniquement l'achat du véhicule. Cette charge sera entièrement couverte par un prélèvement sur le Fonds communal pour le développement durable du 25 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement d'utilisation dudit fonds. Cet article vise à faciliter une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne. Les frais d'équipement, d'aménagement et d'adaptation seront absorbés par le budget de fonctionnement du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
3101.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 1'946'600.-	fr. 66'300.-	fr. 42'800.-

#### Remplacement d'un véhicule accidenté

Le 1<sup>er</sup> septembre 2013, plusieurs patrouilles du Corps de police ont été engagées pour intercepter le conducteur d'un véhicule qui s'était soustrait à un contrôle. Après une course poursuite, le conducteur fautif a embouti une voiture de Police-secours, causant un dégât total.

L'assureur du conducteur fautif prend en charge le remplacement du véhicule détruit, acquis en 2012 et comptant 52'000 km au compteur, pour 26'000 francs, ainsi que les frais d'installation des équipements de police dans un nouveau véhicule pour 12'000 francs.

Le véhicule détruit doit être remplacé rapidement afin que Police-secours puisse assurer au mieux les missions qui lui incombent. Des contacts ont été pris avec les fournisseurs connus de véhicules de police. Une offre intéressante a pu être obtenue pour une voiture d'occasion comptant 7'000 km au compteur, d'une valeur de 30'800 francs incluant deux ans de garantie. Tenant compte des frais d'installation des équipements de police, le coût total du remplacement se monte à 42'800 francs.

*L'encaissement de l'indemnité de l'assurance, qui s'élève à 38'000 francs, sera porté en amortissement du véhicule accidenté dont la valeur résiduelle est de 36'700 francs au 31 décembre 2013.*

#### 4. TRAVAUX

##### 4201 Service des routes et de la mobilité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4201.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'306'000.-	fr. 0.-	fr. 115'000.-

##### Corbeilles compactrices et véhicule électrique de ramassage

Suite à la mise en œuvre de la nouvelle taxation sur les déchets, il est nécessaire de se doter d'installations supplémentaires.

Cinq corbeilles compactrices solaires sont nécessaires pour équiper les rues du "centre" et de "l'hyper centre" où la fréquentation des rues par les piétons est plus dense, rendant plus difficile et dangereux le passage d'un gros véhicule de ramassage. Ces acquisitions permettront non seulement de réduire les nuisances liées à la mixité véhicule/piétons mais également d'optimiser la planification des vidanges, lesquelles passeraient d'une ou deux fois par jour actuellement à un ou deux passages hebdomadaire dans le futur. Pour compléter les mesures spécifiques liées à ces zones, nous proposons également l'acquisition d'un véhicule électrique de ramassage (65'000 francs) plus adapté aux contraintes du centre Ville.

##### 4700 eauservice Lausanne

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
4700.1462.2	Véhicules, machines et matériel	fr. 2'600.-	fr. 0.-	fr. 15'000.-

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft".

#### 5. ENFANCE, JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

##### 561 Service de la jeunesse et des loisirs

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
561.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 225'500.-	fr. 0.-	fr. 24'300.-

##### Achat de 3 véhicules correspondant aux normes environnementales et de sécurité

3 véhicules utilitaires légers un 4x2 et deux 4x4 type 3.5 tonnes, bus scolaire 14 enfants + 3 adultes.

Conformément aux directives municipales en vigueur sur les marchés publics, la procédure de soumission sur invitation a été appliquée et l'offre retenue se monte à 249'755 francs TTC pour les raisons suivantes :

- elle répond au cahier des charges,
- son bilan écologique est conforme à la norme Euro 6, la plus exigeante à ce jour en matière de protection de l'environnement,
- elle répond aux nouvelles normes concernant la catégorie «bus scolaire», lesquelles imposent d'équiper le véhicule de sièges adaptés fixés sur un plancher spécifique muni de rails de fixation.

Ces normes se sont avérées plus onéreuses qu'initialement chiffrées en 2012.

Les livraisons interviendront courant 2013.

## 6. FINANCES ET PATRIMOINE VERT

### 6600 Service des parcs et domaines

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 909'000.-	fr. 113'000.-	fr. 60'000.-

#### Chargeur à pneus compact pour l'établissement horticole

Le Service des parcs et domaines a acquis en 2003 un chargeur compact "Bobcat" avec un système de direction en crabe pour effectuer des travaux de manutention et de préparation de substrat terreux au sein de l'établissement horticole.

Ce type de véhicule est spécifique au lieu et doit être très maniable, compact, avec un rayon de braquage très court tout en permettant des dosages précis.

Actuellement, ce véhicule totalise au compteur 3'000 heures d'utilisation. Il présente des problèmes d'alignement des roues directionnelles ce qui rend sa conduite difficile et dangereuse. D'autre part, les fissures conséquentes au niveau du réservoir d'huile hydraulique central pourraient engendrer des risques importants de pollution des terres et amendement lors de préparations des mélanges.

Le montant de la remise en état a été devisé à 16'500 francs par l'importateur, travaux sans garantie. La valeur vénale de ce véhicule en l'état est de l'ordre de 15'000 à 17'000 francs. D'autre part, il faut tenir compte du coût conséquent des réparations depuis la mise en service de cette machine soit 45'000 francs.

Au vu de ce qui précède, il est préférable d'acquérir une machine de nouvelle génération, équipée d'un filtre à particules, d'huile hydraulique bio et munie de tous les équipements sécuritaires au prix de 95'000 francs.

Ce crédit supplémentaire est partiellement compensé par le renoncement d'un achat de 35'000 francs (bras de nacelle pour la pelle à pneus) prévu dans les autorisations d'achats 2013, préavis N° 2012/48 du 25 octobre 2012.

### 6900 Service financier

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>ère</sup> série	Crédit suppl.
6900.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr. 0.-	fr. 0.-	fr. 10'000.-

#### Remplacement du système de vidéosurveillance

Le système actuel de vidéosurveillance de la caisse communale n'est plus conforme aux exigences légales en la matière. Il était prévu d'inscrire son remplacement dans le cadre des autorisations d'achats pour 2014.

Or, une récente décision du bureau du préposé à la protection des données et à l'information, organisme cantonal, nous oblige à anticiper ce remplacement à 2013, d'où la présente demande de crédit supplémentaire.

**7. SERVICES INDUSTRIELS****71 Finances, administration et développement**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
71.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 106'400.-	fr. 0.-	<b>fr. 82'000.-</b>

Voir détail sous la rubrique 1500 "Service d'organisation et d'informatique", demande "Contrat de mise à jour des logiciels Microsoft".

**74 Service du gaz et du chauffage à distance**

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
74.146	Véhicules, machines et matériel	fr. 129'000.-	fr. 0.-	<b>fr. 35'000.-</b>

Remplacement d'un compresseur de gaz (8-10 bar) suite à la défectuosité du compresseur utilisé depuis plus de vingt ans

Pour tester les conduites après travaux sur le réseau du gaz, les collaborateurs ont recours à un compresseur qui permet de les mettre sous pression. Ce compresseur doit permettre de faire ces essais sous une pression minimal de 8 bar.

Une défectuosité sur le compresseur utilisé depuis plus de vingt ans est apparue. Il n'est plus fonctionnel à l'heure actuelle et doit être remplacé au plus vite pour assurer la continuité des essais de pression.

C'est pourquoi, le Service du gaz&cad demande un crédit supplémentaire total de 35'000 francs sur la rubrique 74.146, montant qui ne peut pas être compensé.

\* \* \*

**C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

Aucun.

\* \* \*

## CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2013/50 de la Municipalité, du 17 octobre 2013;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2013, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	<i>Revenus de fonctionnement</i> fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>20'595'000.-</u>	<u>-22'313'400.-</u>
		<i>Recettes</i>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 42 du préavis)</i>	<u>998'100.-</u>	<u>-49'000.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Total des crédits complémentaires <i>(détail en page 47 du préavis)</i>	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Christian Zutter

**Incidence sur le budget de 2013**

Déficit prévu au budget de 2013		44'939'700.-
Nouveaux crédits votés	43'317'500.-	
Moins recettes	- 40'268'100.-	3'049'400.-
	<hr/>	
Nouveaux crédits demandés	0.-	
Moins recettes	- 0.-	0.-
	<hr/>	
Présent crédit	20'595'000.-	
Moins recettes	- 22'313'400.-	- 1'718'400.-
	<hr/>	
Déficit total présumé		<u>46'270'700.-</u>